



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.837
7 février 1957
FRANCAIS

Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le jeudi 7 février 1957, à 15 heures.

Président : M. GUNewardENE (Vice-Président) (Ceylan)

Question algérienne [Point 62 de l'ordre du jour] (suite)

Discours de :

M. Dejany (Arabie saoudite)
M. Hanifah (Indonésie)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.837. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

57-04728

QUESTION ALGERIENNE (A/3197) [Point 62 de l'ordre du jour] (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Trois orateurs sont inscrits sur ma liste pour cet après-midi : l'Arabie saoudite, la France et l'Indonésie.

Comme vous le savez, la liste des orateurs est close depuis 1 heure cet après-midi. La voici à compter de demain : Egypte, Guatémala, Ceylan, Italie, Turquie, Irak, Equateur, Soudan, Canada, Yémen, Belgique, Syrie, Grèce, Japon, Uruguay, Union des Républiques socialistes soviétiques, Brésil, Roumanie, Nouvelle-Zélande, Chili, République socialiste soviétique d'Ukraine, Pakistan, Thaïlande, Pologne, Iran, Colombie, Népal, République socialiste soviétique de Biélorussie, Bolivie, Jordanie, Bulgarie, Suède, Tchécoslovaquie, Costa Rica, Yougoslavie, Israël, Albanie, Salvador, Inde, Liban, France.

Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. DEJANY (Arabie saoudite) (interprétation de l'anglais) : Il est à peine utile pour moi de déclarer que le peuple de mon pays et mon gouvernement ont suivi avec beaucoup d'inquiétude les événements d'Algérie. Cette inquiétude est nôtre depuis le début de ce dernier soulèvement du peuple algérien pour son indépendance. La manière brutale dont les Français ont voulu étouffer ce mouvement de libération a amené ma délégation, au nom de notre Souverain, à saisir le Conseil de sécurité de la question. Le 5 janvier 1955, ma délégation attirait l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation en Algérie, situation qui était susceptible de causer des tensions internationales et de menacer la paix et la sécurité, au sens de l'Article 35 de la Charte. Nous avons alors attiré l'attention du Conseil sur le fait que les Français déclaraient déjà que le conflit en Algérie était une petite guerre. Peu de temps après le début de cette "petite guerre", le Ministre de l'Intérieur français déclarait devant l'Assemblée nationale que la France avait plus de 70.000 soldats en Algérie et que ce chiffre n'était pas trop élevé pour réaliser l'intention française de conserver l'Algérie.

La presse française estimait le nombre des nationalistes algériens combattants à 4.000 environ. Le Ministre de l'Intérieur déclarait à la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée nationale que la seule négociation avec les nationalistes algériens était la guerre. C'est en effet cette négociation là que les Français ont menée.

Voilà quelle était la situation il y a deux ans. Depuis cette époque, elle s'est considérablement et rapidement aggravée. Aujourd'hui, au lieu d'une "petite guerre" nous avons une guerre sur une grande échelle, une guerre atroce. Au lieu de 70.000 soldats, il y en a maintenant près de 600.000, y compris des policiers français. Au lieu de 4.000 patriotes algériens, il semble que le nombre des combattants intrépides est sans limite. Le monde se trouve en face d'une guerre coloniale affreuse, qui coûte au Gouvernement français plus de trois millions de dollars par jour et des effusions de sang et des destructions effroyables. Au cours des deux dernières années, plusieurs tentatives ont été faites pour insuffler un esprit de modération dans l'attitude officielle française à l'égard de l'Algérie. Au début, certains Etats ont hésité à prendre contact avec la France. D'autres croyaient que l'Algérie faisait vraiment partie de la France et que le soulèvement national était de caractère limité et pourrait facilement être réprimé. D'autres ne voulaient pas embarrasser la France. Mais au fur et à mesure que la "petite guerre" devenait grande, au fur et à mesure que les renforts envoyés en Algérie échouaient dans leurs efforts pour mater la révolte, il devenait évident qu'on ne pouvait ignorer la gravité de la situation.

En avril 1955, vingt-neuf pays asiatiques réunis à Bandoung, discutèrent entre autres la situation algérienne. A la fin de leurs réunions, la Conférence a déclaré qu'elle appuyait les droits du peuple algérien à disposer de lui-même et à l'indépendance et elle a demandé au Gouvernement français de trouver une solution pacifique au problème sans aucun retard. Ainsi, les représentants de la moitié de la population du monde ont soutenu le droit à l'autonomie et à l'indépendance des Algériens. Ce fut la première action positive internationale qui a jeté une ombre profonde sur la thèse française selon laquelle l'Algérie ferait partie de la France.

Loin de nous l'intention d'embarrasser la France. Ce que nous voulions à Bandoung, c'était un règlement pacifique, par voie de négociations avec les véritables représentants du peuple algérien. Néanmoins la France n'a fait aucune attention à cette nouvelle tendance de l'opinion publique qui prouvait qu'une grande partie de l'humanité avait à coeur le bien-être du peuple algérien et qu'elle appuyait son droit à l'autonomie et à l'indépendance. Au contraire, cette nouvelle tendance sembla renforcer la résolution du Gouvernement français d'écraser le mouvement

nationaliste de manière encore plus impitoyable. En conséquence, les délégations de quatorze pays afro-asiatiques, parmi lesquels l'Arabie saoudite, ont demandé au Secrétaire général d'inscrire la question algérienne à l'ordre du jour de la dixième session de l'Assemblée générale.

On sait que, lors de la dixième session de l'Assemblée générale, le Bureau recommanda à l'Assemblée de ne pas inscrire la question d'Algérie à son ordre du jour pour cette session; on sait également qu'après une longue discussion, l'Assemblée générale rejeta cette recommandation du Bureau et décida d'inscrire cette question à son ordre du jour.

Cet événement - l'annulation d'une recommandation du Bureau - représentait, par lui-même, une deuxième reconnaissance positive de l'opinion publique internationale de la gravité de la situation en Algérie; c'était l'expression d'un sentiment international plus large puisque, cette fois, il était partagé par plusieurs Etats européens et plusieurs pays de l'Amérique latine; et ce sentiment plus large s'exprimait en faveur de la discussion libre et publique d'une question que la France continuait à considérer comme tabou.

Les événements qui suivirent l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sont connus; je n'ai pas besoin de les rappeler. Je me bornerai à souligner que les pays qui s'étaient prononcés en faveur de l'inscription de ce point firent preuve d'un esprit de coopération et, se rangeant à l'avis des autres délégations, acceptèrent de retarder un débat complet sur la question algérienne. Certaines délégations désiraient donner à la France un peu plus de temps pour lui permettre de régler pacifiquement le problème. La plupart d'entre nous ne voulaient apporter aucun obstacle à la réalisation d'un règlement pacifique.

Les résultats des élections qui se tinrent en France au début de l'année 1956 nous donnèrent quelques espoirs; elles amenèrent au pouvoir des hommes politiques qui avaient condamné la politique de force et d'intimidation. Les programmes préliminaires du nouveau Gouvernement français semblaient s'écarter un peu de l'attitude rigide consistant à recourir à la force pour maintenir la politique d'assimilation et la théorie qui veut que l'Algérie fasse partie intégrante de la France. Mais, dès que le Gouvernement fut au pouvoir, dès qu'il fut possible d'entrevoir la nouvelle politique, les résidents français en Algérie attaquèrent cette nouvelle politique. La visite du Premier Ministre de France en Algérie et la manière dont il fut reçu par les résidents français mirent une fin rapide et dramatique à la nouvelle tendance réaliste qu'il était possible de discerner dans des discours des chefs politiques qui assumaient le nouveau Gouvernement en France.

La désignation d'un Ministre Résident à la place du Gouverneur Général, qui était destinée à améliorer la situation, aboutit au résultat exactement contraire.

Au lieu du général libéral qui avait d'abord été choisi pour cette tâche, ce fut M. Lacoste qui fut nommé et à la merci duquel se trouva l'Algérie. M. Lacoste renforça la puissance armée de la France en Algérie jusqu'au point fantastique d'avoir deux soldats français pour la protection de trois civils français; il construisit rapidement cette force militaire armée; chaque fois qu'il demandait un nouveau contingent de militaires et de fournitures militaires, il accompagnait sa demande d'assertions fausses, d'après lesquelles les patriotes algériens étaient pratiquement écrasés mais que les renforts étaient nécessaires pour terminer les opérations une fois pour toutes. Cependant, la guerre continuait avec une intensité plus forte que jamais.

C'est la raison pour laquelle les délégations de treize pays d'Asie et d'Afrique, y compris le mien, soumièrent, au mois de juin 1956, la question algérienne au Conseil de sécurité. Le représentant de l'Iran, l'Ambassadeur Abdoh, fit, en qualité de porte-parole des pays auxquels je viens de faire allusion, un exposé magnifique sur l'affaire soumise au Conseil de sécurité. Malheureusement, le Conseil se montra peu disposé à porter la question algérienne à son ordre du jour; les membres du Conseil de sécurité semblèrent, pour la plupart, désirer accorder à la France encore un peu plus de temps.

La situation allant en s'empirant, les représentants de quinze pays d'Asie et d'Afrique demandèrent, le 1er octobre 1956, au Secrétaire général d'inscrire la question d'Algérie à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée.

Je ne veux pas reprendre toute l'histoire de cette affaire; je me bornerai à citer quelques faits.

L'Algérie est un pays arabe; ses habitants sont en grande majorité des Musulmans. L'Algérie a des frontières avec trois autres pays arabes : à l'est, la Tunisie et la Libye, à l'ouest le Maroc.

En dépit des allégations selon lesquelles il n'y a pas eu de conquête de l'Algérie par la France, de nombreuses personnalités françaises reconnaissent qu'il y a eu une lente et ruineuse conquête. Après la destruction et le pillage, les autorités françaises confisquèrent les terres les meilleures et les allouèrent à des colons français qui envahirent l'Algérie derrière les forces armées.

Des Algériens prétendent qu'il n'a jamais été question de deux communautés vivant ensemble en Algérie et exploitant ensemble ces richesses naturelles. La création et l'administration de tous les services publics ont pris en

M. Dejany (Arabie saoudite)

considération avant tout l'existence des colons et leurs besoins. Les Algériens disent que, lorsqu'ils ont un avantage, c'est par hasard. Le pays est aux Algériens, mais les colons, pour la France, constituent la population.

Néanmoins, le peuple algérien fut plein de bravoure et de patience; il n'abandonna jamais la lutte contre les Français. Durant les dernières cent vingt-cinq années, les Algériens se soulevèrent périodiquement. De leur côté, les Français, fidèles à leur esprit de mission colonisatrice, écrasèrent les soulèvements les uns après les autres d'une manière aussi impitoyable que possible. Ces mesures de répression étaient parfois suivies de promesses; mais les efforts tentés pour apaiser les griefs donnèrent si peu de résultats que personne, pas même le peuple français, ne prit plus au sérieux les nouvelles promesses.

A côté du régime militaire et de la politique d'assujettissement du peuple algérien, les Français introduisirent en Algérie la politique d'assimilation. Cette politique avait pour but l'anéantissement graduel, mais total et subtil, des caractéristiques nationales, culturelles et religieuses de l'Algérie. Tous les moyens et toutes les politiques furent mis en oeuvre pour arriver à transformer complètement un peuple qui avait pourtant une culture ancienne reconnue, une langue maternelle, une religion propre; cherchant à rendre ce peuple entièrement différent de ce qu'il était, les Français détruisirent de nombreuses mosquées, en convertirent d'autres en églises, en musées, en édifices administratifs et militaires; les Français s'emparèrent de tous les biens personnels consacrés à l'entretien des lieux religieux et des institutions musulmanes de charité; ils allèrent jusqu'à censurer les cérémonies tenues dans les mosquées en même temps que les prières du vendredi; ils allèrent jusqu'à interdire l'enseignement de l'arabe, la langue maternelle du peuple, comme ils interdisaient l'emploi de cette langue dans les services administratifs. Par décret, l'arabe devint une langue étrangère et, jusqu'à ce jour, à notre connaissance, les restrictions imposées en ce qui concerne l'enseignement et l'emploi de l'arabe, sont toujours en vigueur.

M. Dejany (Arabie saoudite)

Tout fut mis en oeuvre pour anéantir les caractéristiques nationales de la société algérienne. On pensait que si l'on pouvait priver la population de son héritage sculpture et historique, on parviendrait à changer son caractère. Les responsables de cette politique s'imaginaient aussi qu'en faisant disparaître les éléments qui entretiennent le nationalisme, l'Algérie serait privée de son arme principale dans la lutte contre l'opresseur. La question n'est pas de savoir si cette politique aurait pu réussir dans l'éventualité où les Français se seraient montrés plus raisonnables et plus disposés à apporter des remèdes urgents. En tout cas, le Gouvernement français, parfois sous l'influence des colons, parfois pour d'autres causes, ne fit rien pour soulager la population arabe.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, la population de l'Algérie espérait l'avènement de temps meilleurs et la fin du régime d'inégalité et de discrimination dont elle souffrait depuis si longtemps. Les Algériens croyaient à la Charte de l'Atlantique et aux belles paroles prononcées en ce qui concerne les principes et les buts des Nations Unies. Leur enthousiasme se manifestait pour les déclarations de personnalités éminentes sur le droit de tous les hommes d'être libres et de se gouverner comme ils l'entendent. Le peuple algérien estimait qu'ayant contribué dans une importante mesure à la victoire alliée pour la cause de la liberté et de la paix, il en retirerait les fruits. En effet, au cours de la guerre, il ne marchandait pas sa contribution, mettant son territoire, ses ressources et ses forces vives - plus de 200.000 hommes - au service de la cause alliée. Quarante-cinq mille Algériens furent tués et 30.000 furent blessés pendant la guerre. Mais le jour qui vit la victoire en Europe, le 8 mai 1945, fut marqué d'une pierre noire pour l'histoire de l'Algérie. Des émeutes éclatèrent dans la région de Constantine, la population algérienne réclamant la liberté. Au cours des incidents, deux boy-scouts algériens furent tués; la population attaqua les colons dont plusieurs furent massacrés; puis les soldats français intervinrent et le Gouverneur de Constantine donna l'ordre de pourchasser les Arabes. Pendant cette opération, on utilisa des tanks, des avions et des canons. De nombreux villages furent bombardés et au total 45.000 Algériens furent massacrés, bien que les sources françaises s'en tiennent à un chiffre variant entre 11 et 13.000. Soixante villages furent détruits. Quel fruit tragique de la victoire des quatre libertés!

Cet acte horrible de génocide résume, à lui seul, l'attitude d'ensemble des deux camps en Algérie : les Algériens d'une part, les colons de l'autre. Les premiers veulent la liberté; les seconds la leur refusent. Les premiers voient dans la liberté la seule lueur d'espoir pour leur avenir; pour les seconds, ce serait la fin d'une ère d'exploitation sans parallèle.

Les mouvements vers l'autonomie qui se sont manifestés à la suite de la deuxième guerre mondiale, tant en Afrique qu'en Asie - et surtout dans les nations soeurs de l'Afrique du Nord - ont eu des répercussions en Algérie et un écho profond parmi la population algérienne. Les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'indépendance des peuples ont également produit leur effet. Mais les tendances libératrices se sont heurtées à la politique française, qui est restée aussi rigide, bien que de nombreux Français aient reconnu qu'il était dangereux de méconnaître les aspirations populaires. Cependant, les colons ont réussi à annihiler tous les efforts de persuasion. Tout ce que l'on réussit à faire, ce fut d'exposer des théories sur le papier, qui restèrent lettre morte.

Le 1er novembre 1954, le peuple algérien exprima son écoeurément et son manque de confiance en l'avenir que la France lui réservait. La démonstration se fit sur une grande échelle et ce fut l'expression d'un mouvement de nationalisme qui prit naissance simultanément dans les trois départements algériens et qui se concrétisa par l'attaque des postes militaires et des postes de police ainsi que de divers centres gouvernementaux, des installations et des lignes de communication. En quelques semaines, les autorités françaises durent reconnaître que la patience des Algériens était à bout et qu'ils avaient abandonné tout espoir. Le soulèvement nationaliste s'étendit rapidement. Les mesures prises par le Gouvernement français pour tenter de ramener les patriotes algériens à ce qu'il jugeait être la raison échouèrent.

Un des éléments les plus importants du conflit, aussi important peut-être que les opérations militaires, est constitué par la fameuse politique dite d'apaisement, qui n'est qu'une politique d'oppression. M. Mitterand, qui était Ministre français de l'intérieur, déclara sans ambages que les forces françaises auraient deux missions à remplir en Algérie : poursuivre la guerre contre les rebelles et se livrer à des mesures de répression.

Au cours des opérations de "pacification", les destructions majeures sont venues de l'usage des forces aériennes. Des centaines de villages ont été détruits de cette manière et des milliers d'innocents ont été massacrés. On peut se faire une idée de la façon dont l'armée française recourt à ce moyen en lisant les déclarations publiées le 29 novembre 1956 dans la presse française à la suite d'une intervention faite au sénat français. On apprend ainsi que "les forces aériennes ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la campagne d'Algérie" et qu'"au cours du seul mois d'octobre 1956, les aviateurs français ont accompli 4.900 missions sur territoire algérien".

Le 8 août 1956, on a pu lire une description de ce qui se passe sous le couvert de "pacification" ou de "politique d'apaisement". Au cours des missions de "pacification", les soldats français ont recouru à des pratiques semblables à celles qui étaient en honneur en 1871. De nombreuses lettres écrites par des soldats français, militants chrétiens, témoignent de ce qui s'est passé au cours des opérations de nettoyage. On y parle de terre brûlée, d'assassinats d'otages, de tortures infligées aux suspects et aux prisonniers, de viols et d'incendies de villages. Voici un témoignage : "Les excès qu'ont commis nos troupes ont pu persuader les Algériens que notre prétendue politique d'apaisement était en fait une politique d'extermination brutale de la population algérienne". Dans le journal d'où est tirée cette citation, on trouvait, le même jour, un autre témoignage écrit par un professeur français qui disait en substance : "Le drapeau français qui flotte sur les bâtiments devrait être amené, car ce qui se passe sous les toits des mêmes bâtiments est répugnant. Faire la guerre, cela signifie, dans l'esprit des stratèges français encercler des villages pendant la nuit, vérifier l'identité des habitants, rassembler des suspects et parfois les exécuter sur place. Dans la plupart des cas, ces suspects sont de jeunes gens. Lorsque l'on entend un coup de fusil, on ne sait jamais si c'est l'un des nôtres ou si c'est un ennemi qui l'a tiré. Cependant, nous répondons en tirant quelques coups de mortiers sur le village. Chaque fois qu'une embûche est dressée contre nos troupes, nous procédons à des représailles. Ce sont évidemment les femmes et les enfants qui sont pris le plus facilement et qui sont massacrés."

Bien entendu, ce sont les femmes et les enfants qui restent à l'arrière qui sont massacrés.

Cette politique française d'apaisement et de répression a entraîné des protestations et des condamnations de la part des dirigeants religieux, des ministres de la foi musulmane. Le Mufti d'Alger, dans une lettre adressée au Président de la République française et au Président du Conseil écrivait :

"Sur la base des plaintes qui nous sont adressées sans cesse de toutes les parties du pays, à la suite des atrocités incroyables infligées par les forces militaires à une population innocente, incapable de demeurer insensible devant les terribles événements qui se déroulent en Algérie depuis plus de deux ans, il est de notre solennel devoir de déplorer l'injustice et les violences de toutes sortes qui se produisent chaque jour. Ces actes ne peuvent qu'engendrer la haine, mettant en danger tout désir de coexistence et de fraternité entre les peuples. Cette dégradation, ces attaques à la dignité de l'homme constituent un spectacle effroyable de l'humanité humiliée, de gens assassinés sans justifications, assassinés dans le corps et l'âme. Nous, et tous les Musulmans de ce pays, considérons la politique actuelle du gouvernement - politique dite d'apaisement - comme une guerre menée contre des faibles sans défense et, en particulier, contre une population civile, urbaine et rurale qui est rendue ainsi victime d'une situation qui lui est étrangère.

"Nous faisons appel au Gouvernement français pour qu'il renonce à une politique qui ne peut que mener à un désastre."

Une autre voix se fit entendre, d'un Algérien auquel les Français s'étaient adressés pour obtenir sa coopération pour former une nouvelle commission administrative destinée à remplacer le Conseil général dissous. M. Aoufis, avocat, ancien membre de l'Assemblée algérienne. Il n'y a pas de doute possible quant à son attitude passée. Il écrit :

"J'estime fermement que je trahirais la confiance du peuple si j'acceptais de le représenter contre sa volonté à la commission. Il serait difficile au peuple de concevoir que je parle en son nom, en un moment où il souffre des terribles résultats de la prétendue politique d'apaisement. Je sais de source certaine que les habitants de nombreux villages ont été obligés de quitter leur foyer, sans pouvoir rien emporter; après quoi, leurs maisons ont

été brûlées ou bombardées. Les malades qui étaient restés à l'intérieur ont été abandonnés, on ne sait hélas trop à quel sort. De nombreux paysans ont été tués dans leurs champs ou après avoir été arrêtés dans leur maison. La circulation routière a été interdite, ce qui a rendu impossible les approvisionnements. Ces méthodes ne peuvent donc mener qu'à l'asphyxie économique par la famine organisée."

La voix de cet Algérien qui a coopéré dans le passé avec les Français et dont ceux-ci attendaient une collaboration dans l'avenir, devrait leur donner à réfléchir. Les Français doivent s'éveiller à la réalité et comprendre que la révolte algérienne est réelle, tant révolte contre les injustices du passé que contre le règne actuel de la terreur. La voix des dirigeants spirituels doit mettre fin à toute idée qu'il puisse y avoir en Algérie un seul Algérien qui se respecte et qui puisse accepter que se poursuivent les moyens des XVIII et XIXème siècles pour écraser les aspirations nationales d'un peuple.

Ces voix de condamnation ne sont pas seulement Algériennes. Le journal L'Express qui reflète les vues de M. Mendès-France, dit, dans son numéro du 22 décembre 1955 que le drame algérien "était le résultat de la politique criminelle menée par le gouvernement au nom de la France. Cette politique est une politique de répression collective et ouverte qui a réussi à soulever tout le peuple algérien contre notre pays."

M. Mendès-France a fait allusion à cette politique française d'apaisement dans L'Express du 9 novembre 1956. Il dit que cette prétendue condition préalable au rétablissement de l'ordre a été un fiasco. Il est évident aujourd'hui que les chances de règlement pacifique du conflit algérien sont plus réduites qu'elles ne l'étaient il y a un an. M. Mendès-France précisait :

"A ce moment là, il y avait plus de chances que 6 mois auparavant. Mais il existe une condition préalable, un effort sincère de parvenir à une réconciliation et des preuves réelles que nous devrions donner. Ceci signifie une révision totale de notre politique locale, de notre administration, une révision également des hommes qui sont chargés de mettre en oeuvre la politique, une renonciation aux méthodes de gouvernement et de répression qui soulèvent contre nous même ceux sur l'amitié desquels nous pouvions, hier encore, compter."

Le plus décourageant, dans tout cela, c'est le changement qui se produit dans l'attitude de certains dirigeants français, une fois que ceux-ci, qui avaient condamné avec tant de force la politique d'apaisement, arrivent à une position où ils peuvent faire quelque chose à ce sujet. Peut-être une mise en garde ou une condamnation des plus fortes provient-elle de certains dirigeants qui se trouvent actuellement chargés d'établir la politique du Gouvernement français.

Le Président du Conseil a condamné, en de nombreuses occasions, cette politique. Il a écrit dans "L'Espoir du Pas-de-Calais" en décembre 1955 :

"Le premier devoir du gouvernement sera de rétablir la paix. Chaque jour, un plus grand nombre de nos jeunes hommes tombent et les femmes, les mères, se demandent : 'que pouvons-nous faire?'. Tout d'abord, mettre fin aux mensonges, éviter que ne se répète l'erreur de l'Indochine, de la Tunisie, du Maroc. Nous devons mettre fin à cette répression aveugle. Les hommes de ce pays un jour ne demandaient que d'être Français, d'être nos égaux, dans une République fondée véritablement sur la liberté, l'égalité, la fraternité. Ils y croyaient. Nous leur avons menti, ils ne nous croient plus".

On se demande comment il est possible que le Président du Conseil français n'ait pu accepter ses propres conseils; comment se peut-il que deux mois après la publication de ses sages paroles, M. Mollet se soit lancé dans une politique qui est contraire à ses préceptes?

Ses propres paroles, ses actes contradictoires semblent expliquer, mieux que toute autre chose, pourquoi les Algériens ont perdu leur foi en la France et ne peuvent plus avoir confiance en elle.

Le Ministre des affaires étrangères, M. Pineau, selon "Paris-Presse" du 27 juillet 1955, avait parlé la voix de la sagesse en ce qui concerne le recours à la force comme instrument de politique. A cette époque, tels étaient ses sages conseils :

"Beaucoup de Français voient le recours à la force comme le seul moyen de mettre fin à nos difficultés en Afrique du Nord. Que veulent-ils dire? Ils entendent par là non des opérations en vue du maintien de l'ordre dont le seul objectif est d'assurer la sécurité des personnes ou des biens, mais des positions défensives contre les populations autochtones aux fins d'intimidation, pour les asservir, puisqu'on a cessé d'essayer de les convaincre."

"C'est le recours à la force dans ce sens qui fait que les Français ont bombardé un village autochtone sous le prétexte que la population avait fait preuve de quelque sympathie envers les rebelles ou qui permet aux Européens d'attaquer les autochtones sans l'intervention de la police. En Indochine, l'échec de cette méthode a été total. La haine a été plus forte que la peur et le Viet-Minh a trouvé ses meilleurs éléments dans les régions qui, nous le croyons, avaient été subjuguées par nos brutalités. En réalité, le recours à la force crée une situation de laquelle il est impossible de sortir. La France a-t-elle les moyens d'user de la force sur une plus longue période, non seulement en Algérie, mais dans tous les territoires d'Outre-mer? Peut-elle envisager de régner par la terreur sur des millions d'hommes en assurant la sécurité de ses frontières et en maintenant son équilibre économique et financier? En réalité, lorsqu'on veut recourir à la force, on doit commencer par la posséder, sous peine de se rendre odieux et, ce qui est également grave, de se rendre ridicule, et comprendre que l'ère de la conquête et de la violence est révolue pour nous."

M. Dejanya (Arabie saoudite)

Ce sont des paroles comme celles-là qui ont donné à certains quelques espérances lorsque, au début de 1956, les socialistes prirent en France le pouvoir. Mais considérons la situation d'aujourd'hui et comparons la à celle qui prévalait au moment où ces paroles furent publiées. Les forces militaires de la France qui étaient alors de quelque 150.000 hommes ont été presque quadruplées. La nature des atrocités et des actes de terrorisme de cette force militaire écrasante ressort du rapport suivant. Un certain nombre de Français libéraux se sont présentés à M. Robert Lacoste pour l'entretenir de la politique de pacification du gouvernement et des atrocités infligées au peuple algérien. Selon un journal local en date du 26 juin 1956, ces atrocités ont été décrites comme "certains crimes de soldats français susceptibles de faire hérissier les cheveux".

Telle est la politique française qui a uni le peuple algérien, comme rien d'autre n'aurait pu mieux le faire, derrière ses dirigeants qui mènent la lutte. Telle est la politique qui révèle les véritables sentiments des Français. C'est cette politique qui a constitué une épreuve décisive pour beaucoup d'Algériens qui faisaient confiance à la France et qui se sont détournés d'elle avec horreur et dégoût. C'est cette politique qui a ouvert les yeux aux Algériens qui se croyaient Français et qui leur a fait comprendre que le processus avait été superficiel et qu'il n'y avait ni honneur ni gloire à rompre des liens avec le passé. C'est cette même politique qui a rendu le peuple algérien plus déterminé que jamais à mettre fin à ce qui semble être une ère perpétuelle d'oppression et de terreur. C'est encore cette politique qui a contribué à donner aux patriotes algériens un courage supérieur et la force de combattre. C'est aussi cette politique qui leur a gagné les sympathies du monde entier et qui exige que les Nations Unies discutent de la situation algérienne afin de mettre un terme à la guerre et à la menace qu'elle constitue pour la paix et la sécurité internationales.

Nul ne peut aujourd'hui prétendre qu'un état de guerre n'existe pas en Algérie. Il serait absurde d'affirmer que l'état de choses qui a exigé la mobilisation de l'armée française et l'envoi de renforts de 600.000 soldats français en Algérie ne constitue pas une guerre de grande envergure. Son importance peut être évaluée à son prix de revient quotidien qui est de quelque trois millions de dollars. Son caractère de gravité peut être compris si l'on pense que les troupes françaises ont été transférées en Algérie au risque d'affaiblir

la défense et la sécurité de la France elle-même et celles de l'Europe occidentale. Les dommages et destructions causés constituent une sombre histoire qui ne sera sans doute jamais entièrement racontée.

Bien que le nombre exact de victimes n'ait jamais été révélé, les chiffres cités justifient tous les efforts des Nations Unies de mettre un terme à cette guerre catastrophique. A propos des pertes subies, notre attention a été appelée sur une dépêche de l'Agence Reuter émanant d'Alger qui indique combien grande est la séparation entre les Algériens et les colons. Cette dépêche de Reuter a été publiée par le New York Times du 5 août 1956. On y pouvait lire que les autorités militaires françaises "cesseraient de publier des chiffres concernant les pertes subies par les insurgés en Algérie". La raison officielle donnée était "qu'une liste quotidienne des Algériens tués choquerait l'opinion publique française, étant donné que le Gouvernement est décidé à pacifier l'Algérie".

Y a-t-il quoi que ce soit de plus brutal que cette explication qui tenait si justement compte de la sensibilité de ceux qui pourraient être choqués par l'étendue des massacres quotidiens des Algériens, mais qui ne fait aucun cas de la sensibilité de la deuxième classe de citoyens français qui risquent leur vie à ce massacre quotidien? Y a-t-il quelque chose de plus méprisable et de plus répugnant qu'un tel sens de la délicatesse et de la finesse à l'endroit d'une classe de Français en même temps qu'un sens hautement inhumain de mépris pour la sensibilité des autres classes?

Une telle explication, quelle que soit l'interprétation qu'on peut lui donner, ne révèle-t-elle pas le sentiment profond de ces Français à l'égard des relations véritables qui, dans leur coeur, existent entre eux et les Algériens qu'ils essaient de convaincre qu'ils sont leurs compatriotes?

La deuxième raison, selon l'Agence Reuter, donnée par les autorités françaises, est que "ces chiffres pourraient aider les nationalistes qui accusent la France de mener une campagne d'extermination avec ses 400.000 soldats en Algérie." En fait, les nationalistes n'ont pas besoin de lancer des accusations. Les autorités françaises elles-mêmes ont reconnu combien leurs concitoyens seraient choqués si les chiffres réels étaient connus du peuple français, entendant par là le véritable peuple français.

Ainsi, la publication des chiffres exacts constituerait un aveu franc et sans réserve de la gravité de la situation. Les nationalistes n'ont pas besoin de se livrer à d'autres assertions pour prouver l'existence d'une campagne d'extermination menée contre le peuple algérien.

Les autorités françaises ont confirmé les faits d'une manière si cynique que jamais les nationalistes n'auraient pu en espérer autant. Toutefois, malgré cela, deux listes officielles de victimes ont été publiées par les Français au cours des six dernières semaines; elles ont confirmé l'opinion que les chiffres exacts ne sauraient être attendus des autorités françaises. Le 3 janvier 1957, le New York Times publiait une dépêche de l'Agence Reuter en provenance d'Alger, selon laquelle :

"Les forces françaises ont tué 18.060 rebelles algériens au cours de l'année 1956 et perdu 2.435 hommes... 614 civils européens furent tués au cours de la même période".

D'après le New York Times du 7 décembre 1956 :

"M. Robert Lacoste, Ministre Résident en Algérie, a dénoncé aujourd'hui les mensonges énormes répandus aux Etats-Unis et ailleurs contre l'action de la France en Algérie...

"Le Ministre Résident a également réfuté une déclaration de M. Chepilov, Ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, faite le 19 novembre aux Nations Unies, d'après laquelle 48.000 Algériens avaient été tués par les troupes françaises.

"M. Lacoste a déclaré que du 1er novembre 1954, époque du déclenchement de la rébellion, au 30 octobre 1956, les rebelles avaient perdu 16.450 hommes. Il n'a pas cité les chiffres des pertes françaises."

Une troisième liste officielle a été publiée à Paris le 18 octobre 1955. Selon le New York Times, cette liste indiquait que le nombre des rebelles tués du 1er novembre 1954 au 30 septembre 1955 s'élevait à 2.176. Si nous ajoutons à ce chiffre le nombre de rebelles tués en 1956 qui figurent sur la première liste, nous aboutissons à un total de 20.236 tués au cours de la période de vingt-trois mois allant du début de la guerre à la fin de l'année 1956, sans compter les pertes des mois d'octobre et décembre 1955 pour lesquels il n'y a pas de chiffres connus.

Comment ces chiffres peuvent-ils concorder avec ceux donnés par M. Lacoste qui a déclaré que depuis le début de la guerre jusqu'au 30 octobre 1956, soit au cours d'une période de vingt-quatre mois, on comptait seulement 16.450 tués? Il n'y a aucune explication de cette contradiction qui porte sur une différence de 4.000, à moins que les autorités françaises ne veuillent déclarer officiellement que ce chiffre de 4.000 représente le nombre de rebelles tués au cours des mois de novembre et décembre 1956.

Tel est l'inconvénient des chiffres officiels : ils sont confus et contradictoires, comme d'ailleurs tout ce qui touche officiellement à la politique française en Algérie.

Les Algériens estiment que le nombre de morts dans leurs rangs, depuis le début de cette guerre, dépasse 50.000. Ce chiffre n'est d'ailleurs pas très éloigné de la réalité, puisque les autorités françaises elles-mêmes admettent que 18.000 patriotes algériens ont été tués en une seule année.

Puisque je parle du chiffre officiel des pertes, permettez-moi d'attirer également votre attention sur le grand nombre d'Algériens qui ont été emprisonnés, ce qui a contribué à la misère et à la désintégration de la société algérienne autochtone. Suivant M. Lacoste, 600 prisonniers politiques algériens devaient être libérés à l'occasion de la nouvelle année. Il a indiqué qu'ainsi le nombre de prisonniers politiques serait diminué de 6 à 7 pour 100. De cette proportion, il ressort que le nombre minimum d'Algériens emprisonnés, admis par les autorités françaises, est d'environ 10.000, à l'encontre desquels aucune accusation de caractère pénal n'a été retenue.

L'ampleur de la campagne algérienne ressort encore des charges financières qu'elle implique. Le New York Herald Tribune a pu dire que la guerre algérienne avait coûté, pour les six premiers mois de 1956, 250 milliards de francs, soit 720 millions de dollars. Autrement dit, 120 millions de dollars par mois, 4 millions de dollars par jour. N'oublions pas que durant toute cette période les effectifs de l'armée française ne représentaient que la moitié de ce qu'ils sont actuellement. Mieux que toutes les phrases, ces chiffres disent la vérité sur cette guerre d'extermination. Quatre millions de dollars sont dépensés chaque jour pour détruire les vies et les biens en Algérie. Peut-on soutenir que les Nations Unies sont incompétentes pour connaître d'une guerre d'annihilation et de dévastation? Peut-on vraiment dire à la France de continuer dans cette voie? Peut-on méconnaître la gravité sans cesse croissante d'une situation qui constitue aujourd'hui une véritable menace à la paix et à la sécurité?

Une question, alors, se pose : pourquoi la guerre continue-t-elle? Quelle est l'attitude respective des parties? Elle est très facile à résumer, du côté algérien. Les Français, disent les Algériens, ont envahi notre pays, qu'ils exploitent depuis 127 ans; après 127 ans d'occupation française, le peuple algérien est dans un état d'exaspération qui l'a amené, ses efforts pacifiques s'étant révélés vains, à se révolter; il demande à la France de reconnaître son droit à disposer de lui-même, droit inscrit en tête de la Charte et dont il se trouve injustement privé depuis longtemps; le droit à disposer de lui-même comprend nécessairement le droit à l'indépendance; le peuple algérien, après que la France aura reconnu son droit à disposer de lui-même, son droit à l'indépendance, souhaite des négociations entre ses représentants et le Gouvernement français, sous les auspices des Nations Unies ou d'autre façon, en vue de réaliser une trêve et de faire passer dans les faits son droit à disposer de lui-même.

L'essentiel de l'attitude française peut être trouvée dans une déclaration du Premier Ministre. La situation juridique, a déclaré M. Guy Mollet, le 9 janvier 1957, est claire; la tragédie algérienne est une tragédie française.

En fait, nous avons vu que l'argument juridique ne tient pas. Il n'est pas possible de soutenir que le drame soit exclusivement français. Le régisseur, peut-être, est Français; les principaux acteurs - les Algériens, - ne sont pas Français. C'est le rejet de cette thèse selon laquelle il s'agit d'un drame strictement français qui caractérise la situation. Le Gouvernement français entend que le problème soit considéré comme un problème français afin de pouvoir

le régler à leur gré. Les Algériens, estimant qu'il leur suffit d'avoir été pendant 127 ans sous la domination française, désirent développer leur entité nationale librement et naturellement, comme les autres peuples.

Personne ne saurait reprocher aux Algériens de ne pas vouloir être Français. Nous ne vivons plus dans un monde où les nationaux de certains pays sont considérés comme supérieurs ou inférieurs à d'autres.

On nous accuse d'être extrémistes. Nous croyons au contraire traduire le sentiment de l'immense majorité du peuple algérien. Nul ne pourra accuser les membres algériens pro-français de l'Assemblée algérienne, députés à l'Assemblée nationale française, d'être des extrémistes. Le 26 septembre 1955, l'écrasante majorité de l'Assemblée algérienne a signé un document historique; parmi les signataires, on notait dix sur quinze des députés musulmans à l'Assemblée nationale française, cinq sur sept des membres musulmans du Sénat français, quatre sur sept des conseillers de l'Union française. Ces Algériens sont considérés comme représentant la dernière ligne de défense française en Algérie. Dénonçant et condamnant formellement l'aveugle politique de répression, les signataires déclarent :

(interprétation de séance)

"Ayant analysé les raisons de la présente situation troublée, les sous-signés affirment formellement qu'elles sont essentiellement de nature politique. Ils sont ainsi amenés à préciser que ladite politique d'intégration, qui n'a jamais été sincèrement appliquée en dépit des demandes réitérées des membres du deuxième collège, n'est plus acceptable. La grande majorité de la population est maintenant gagnée à l'idée d'une nation algérienne. Loyaux interprètes de ce vœu, les sous-signés estiment de leur devoir de diriger leur action vers la réalisation de cette aspiration".

Telle est la déclaration des Algériens musulmans pro-français, choisis par les autorités françaises pour représenter le peuple algérien. Ils affirment que l'intégration est morte. Ils affirment que la grande majorité du peuple algérien est acquise à l'idée d'une nation algérienne (négarion de la théorie selon laquelle l'Algérie serait une partie intégrante de la France, les Algériens seraient des Français et les frontières de l'Algérie seraient celles de la France). Le Ministre des affaires étrangères de la France, qui s'est tellement étendu sur la question de la représentation, ne saurait désavouer ce groupe de représentants algériens, les décrire comme des extrémistes. Ces représentants

algériens pro-français ne s'accordent pas avec le Ministre des affaires étrangères pour estimer qu'ils sont réellement des Français et que les frontières de leur pays, l'Algérie, sont les frontières de la France.

A noter que même l'opinion française officielle progresse dans cette direction. La théorie française selon laquelle l'Algérie serait partie intégrante de la France et sur laquelle les autorités françaises mettaient fortement l'accent en 1954, fait graduellement place à une reconnaissance, par le Gouvernement français, de l'individualité, de la personnalité de l'Algérie. Le Premier français lui-même a utilisé ces termes. Si nous rapprochons cette constatation du fait que l'assimilation n'avait jamais été comprise comme devant être complète (comme cela ressort des diverses mesures discriminatoires pratiquées entre Français et Algériens), nous pouvons conclure qu'il n'y a jamais eu d'intégration et d'assimilation réelle. En fait, l'Algérie n'a jamais été partie intégrante de la France.

Par conséquent, l'Algérie n'a jamais fait partie intégrante de la France. Juridiquement même, la France ne saurait invoquer cette intégration, puisque les autorités françaises n'ont jamais appliqué la politique d'intégration. Au contraire, ce sont les autorités françaises qui ont sapé les bases de l'intégration. Les Français, qui ont fait obstacle à cette politique, ne sauraient invoquer aujourd'hui l'intégration pour prouver l'incompétence de l'Assemblée générale.

On a également parlé de traits caractéristiques individuels de l'Algérie; on a parlé d'assurer la coexistence des deux communautés, sans que l'une puisse primer l'autre. On peut accepter le principe de la coexistence s'il est juste, s'il est équitable. On ne doit pas oublier non plus l'origine des deux communautés. L'une, la communauté algérienne, est une communauté autochtone; l'autre, la communauté française, est une communauté qui a été installée en Algérie pour exploiter le pays au détriment de la communauté algérienne. N'oublions pas comment ces deux communautés ont existé ensemble pendant 127 ans. N'oublions pas le genre de coexistence que le Gouvernement français a maintenu par la force.

On pourrait se demander : Est-ce une conscience troublée, qui a imposé un régime aussi discriminatoire, qui a peur maintenant que le peuple algérien ne prenne sa revanche? Que la France ne craigne rien à ce titre! Cet argument est peu digne. Il a été avancé avec beaucoup d'emphase pour discréditer l'octroi de l'indépendance à la Tunisie et au Maroc. On a déclaré que ces deux Etats frères étaient incapables de pratiquer la justice et la tolérance. Or personne ne saurait accuser la Tunisie et le Maroc de n'avoir pas été dignes de la confiance du monde.

On ne peut donner à une minorité le droit de veto en ce qui concerne la volonté de la majorité, volonté d'autodétermination. Les représentants de l'Algérie ont déclaré à maintes reprises qu'ils étaient prêts, résolus même, à donner l'égalité absolue à tous les résidents français, à tous les résidents européens de l'Algérie qui accepteraient la souveraineté algérienne. Ils se sont déclarés prêts à rechercher des méthodes pour protéger les droits et les intérêts légitimes de tous ceux qui préféreraient conserver la nationalité française ou une nationalité étrangère. Personne ne saurait demander de droits plus larges pour cette minorité; personne ne saurait demander pour cette minorité des privilèges plus grands, car ce sont ceux que les pays les plus libéraux accordent aux minorités.

Nous appuyons le droit d'absolue égalité, ni plus ni moins. Nous sommes persuadés que les Algériens tiendront leurs promesses, comme l'ont fait leurs frères en Tunisie et au Maroc. S'il s'agit simplement d'une question de méfiance, les Algériens ont alors le droit de dire qu'ils se méfient. Mais les colons n'ont même pas donné aux Algériens la possibilité de montrer que leurs promesses sont réelles. Si nous voulons retenir les affirmations des colons, nous devons encore plus retenir celles des Algériens, qui sont fondées sur les faits.

C'est avec intérêt que nous avons entendu les chefs français déclarer qu'ils n'utiliseront jamais la force pour appliquer leurs conceptions, qu'ils ne toléreront jamais que les Européens exploitent les Musulmans. On se demande si ce n'est qu'aujourd'hui que la France a reconnu l'exploitation d'une partie de la population par l'autre partie. Est-ce seulement maintenant que la France s'est rendu compte que cette politique est mauvaise? A-t-elle ainsi reconnu toutes les erreurs, tout le mal de la politique qu'elle a appliquée en Algérie pendant 127 ans? Pendant cette période, elle a toléré non seulement l'exploitation totale de l'Algérie par les colons, mais elle a défendu ceux-ci. N'est-ce pas par la force que, pendant 130 ans, la France a imposé les conceptions des colons au peuple algérien?

Mais toutes ces déclarations ne tendaient qu'à calmer les nationalistes. Nombre de promesses ont été faites dans le passé et n'ont jamais été tenues.

Nous sommes tous partisans de négociations libres pour trouver la solution de ce problème, entre les représentants de la France et de l'Algérie. Toutefois nous ne comprenons pas que le Premier Ministre français déclare que la France doit être l'arbitre. Comment la France peut-elle jouer le double rôle de juge et de partie intéressée?

Nous avons été fort intéressés de l'entendre dire que des négociations auraient pu avoir lieu, qu'une solution pacifique aurait pu être trouvée sans l'ingérence de nations étrangères qui ont soutenu l'insurrection armée en semant la haine. Je crois que cette théorie est si recherchée qu'elle semble quelque peu absurde. Les Français ont eu 127 ans pour redresser les torts causés au peuple algérien. Ils ont eu un siècle un quart pour choisir le moment et la base même des négociations. Pourquoi n'y en a-t-il pas eu avant la révolte des nationalistes?

Ce sont les paroles évasives qui ont finalement conduit les patriotes algériens à perdre espoir et à essayer de réaliser leurs aspirations par d'autres moyens que ceux qui, depuis 125 ans, ne les avaient aidés en aucune manière.

Nous avons été fort surpris d'entendre le Premier Ministre français nous dire que, dans l'affaire algérienne, la France est le demandeur, et même l'accusateur, devant les Nations Unies. Nous ne pensons pas que les Nations Unies soient un tribunal devant lequel un Etat peut prendre la position d'un demandeur contre un autre Etat qui est le défenseur. Pour notre part, nous n'avons jamais abordé le problème de l'Algérie dans un tel esprit. Chaque fois que ma délégation a agi, seule ou de concert avec les pays d'Afrique et d'Asie, pour porter la question de l'Algérie devant les Nations Unies, l'objectif était de rechercher, par des discussions raisonnables, les moyens propres à mettre fin à l'effusion de sang et prévoyant des négociations entre le Gouvernement français et les représentants du peuple algérien. Nous espérions, comme ce fut le cas pour la Tunisie et le Maroc, que de telles discussions raisonnables, en cette Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, conduiraient le Gouvernement français à reconnaître les droits et les aspirations légitimes des peuples de l'Afrique du Nord placés sous le contrôle de la France.

On se souviendra que le Gouvernement français a fait preuve de mauvaise humeur lorsque la question tunisienne et la question marocaine ont été portées devant les Nations Unies, comme ce fut le cas, à la dernière session de l'Assemblée générale, pour l'Algérie. L'inscription à l'ordre du jour a été rejetée au Conseil de sécurité. Du débat qui a suivi ultérieurement, au Bureau et en séance plénière de l'Assemblée générale, après l'inscription des questions à l'ordre du jour, il ressortait clairement qu'aucune délégation n'avait l'intention d'accuser la France ou de nuire à ses intérêts. Il s'est révélé qu'en dépit de la résistance de la France à reconnaître la compétence des Nations Unies à traiter de ces problèmes, il y avait tout lieu de saisir l'Assemblée générale de ceux-ci.

Que s'est-il passé, en Tunisie et au Maroc, depuis que l'on a tenté d'inscrire ces questions à l'ordre du jour? Les événements ont tout simplement démontré que la politique française tendant à résister à un débat était absolument injustifiée. Nul ne saurait prétendre que l'amélioration de la situation qui s'est produite en Tunisie et au Maroc n'est pas due, en grande partie, aux efforts accomplis par les Nations Unies en ce sens. D'autre part, on ne peut dire que

cette amélioration soit allée à l'encontre des intérêts de la France. Nous avons encore en mémoire les tentatives qui ont été faites pour que la France ne donne pas satisfaction aux demandes légitimes des peuples tunisien et marocain.

Cette préoccupation des Nations Unies a donné une certaine autorité aux Français qui pensaient qu'il n'était pas dans l'intérêt de la France, en dernière analyse de poursuivre sa politique d'oppression contre les populations autochtones en soutenant les intérêts égoïstes des colons français. Nous avons porté la question devant l'Assemblée, et ma délégation était l'une de celles qui en ont demandé l'inscription, pour les mêmes motifs pour lesquels elle avait voulu voir étudier ici les questions du Maroc et de la Tunisie. En ce qui concerne l'Algérie, cependant, la question était plus urgente encore. Il fallait que les Nations Unies se saisissent de cette affaire le plus rapidement possible, car la guerre ravageait le pays. C'est cet aspect de la question qui semble à ma délégation la considération première qui milite en faveur d'une discussion à l'Assemblée générale de la question d'Algérie en tant que problème urgent.

Si nous devons accepter la thèse de la France, à savoir qu'il y a un demandeur et un défendeur, un accusateur et un accusé, nous ne pensons pas que la France ait la possibilité d'être demandeur ou accusateur. On se demande comment un pays peut parler aussi nettement de l'aide militaire apportée à l'une des parties au conflit. Nos renseignements nous indiquent que les assertions françaises selon lesquelles les Algériens recevraient une assistance militaire sont de pures inventions. Des preuves abondantes montrent que les armes utilisées par les patriotes sont des armes françaises. D'autre part, les marchés où les patriotes algériens s'approvisionnent en armes légères, qui sont leurs seules armes, sont les nombreux marchés ouverts dans toute l'Europe. Nous supposons que la France s'est servie des armements de l'OTAN, qui avaient été prévus pour la défense de la cause de la paix et de la démocratie occidentales. La France serait certainement le dernier pays à se plaindre des conséquences de l'aide militaire apportée aux patriotes algériens, car elle a transféré des quantités d'armes de l'OTAN, destinées à la défense de la paix et de la démocratie dans l'Europe occidentale, sur le théâtre des opérations en Algérie, afin de pouvoir écraser la cause de la liberté et de la démocratie en Algérie.

En rapport étroit avec cette source d'aide militaire, qui bien entendu soulève la question de l'internationalisation de l'Algérie, il y a l'aide militaire indirecte considérable que constituent les forces armées de l'OTAN qui, avec d'importants contingents français, sont chargées d'assurer la défense

de l'Europe occidentale, y compris la France. La France n'aurait pas pu transférer des effectifs aussi importants de ses forces armées en Algérie sans la présence des autres contingents de l'OTAN en Europe occidentale. La France, dans ces conditions, est directement intéressée à assurer la défense de son territoire métropolitain par des troupes étrangères. Sans ces dernières, la France n'aurait pas couru le risque de mettre en danger le territoire métropolitain. Si elle ne pouvait compter sur ces effectifs, elle n'aurait pu transférer autant de ses propres troupes en Algérie. Sans ces nombreux effectifs français en Algérie, le poids de la révolte algérienne aurait porté sur le Gouvernement français, le poussant à négocier un règlement.

Ainsi, cet aspect de l'assistance étrangère est un facteur important dont il faut tenir compte lorsqu'on essaie d'établir les causes du conflit en Algérie. Une aide directe a été apportée à la France sous le double aspect de défense de la métropole et de guerre en Algérie. On ne saurait méconnaître cet aspect international de la guerre algérienne.

Je voudrais maintenant parler de l'attitude de la France envers les représentants du peuple algérien. Il est décourageant et inquiétant, pour le moins, de constater que cette attitude n'a pas changé. C'est toujours la même vieille histoire qui se répète. Les Français disent que le pays est divisé, qu'il y a de nombreuses factions, des divergences d'opinions, et qu'en conséquence ils ne voient pas un groupe de représentants du peuple en particulier avec lequel ils pourraient négocier.

En vérité, cette division, les factions, les divergences de vues, sont considérablement exagérées. En fait, la France désire créer une situation de ce genre. Elle veut favoriser et perpétuer ces divisions. C'est la politique coloniale par excellence, qu'elle soit française ou non. C'est précisément l'argument auquel la France a eu recours dans le cas du Maroc. Qui pourrait oublier avec quelle insistance la France a parlé alors de la division de la population, de l'absence de dirigeants, etc.? La France n'a pas besoin, maintenant, de critiquer les aspirations des dirigeants du peuple algérien. En réalité, il serait remarquable qu'une armée française moderne, bien équipée, comptant environ 600.000 hommes, n'ait pu soumettre les forces nationalistes qui, nous dit-on, n'ont pas de dirigeants. Si la puissance militaire de la France en Algérie, au prix fantastique de trois millions de dollars par jour, n'a pu, en vingt-sept mois d'action, de destructions en masse, de représailles, d'expéditions punitives,

écraser ce mouvement nationaliste, on ne peut qu'en conclure, si l'on est raisonnable, que, pour avoir défié avec succès la supériorité écrasante de l'armée française, les patriotes nationalistes doivent être admirablement dirigés, organisés, approvisionnés, disciplinés. Dire que l'armée de libération nationale a pu tenir en échec la puissance française sans avoir de dirigeants, c'est faire des patriotes algériens des surhommes à tous les points de vue. Il est indigne des Français de ne pas reconnaître ce courage, cette vaillance, cette énergie, cette détermination, cette ténacité, ce patriotisme, cet esprit de sacrifice des patriotes algériens, de la population algérienne. Mais je suis certain qu'ils ont gagné l'admiration et le respect du monde entier. Il est regrettable que la France, qui était à même de reconnaître les qualités de ce peuple, n'ait pas su cultiver son amitié et ses caractéristiques particulières. Pourtant, combien d'occasions n'a-t-elle pas eues, au cours de ces vingt-sept dernières années, de s'assurer le dévouement du peuple algérien, n'eût été l'obsession du colonialisme, n'eût été l'égoïsme des colons français.

Il n'est certes aucun esprit raisonnable au monde pour croire qu'un tel mouvement a pu se développer sans dirigeants, qu'un pays de quelques millions d'appauvris comme le sont les Algériens, aurait pu maintenir une pareille solidarité sous le poids écrasant d'une guerre de ce genre, si sa population n'était pas convaincue de l'importance de la lutte pour la libération et l'indépendance, si elle n'avait pas une foi absolue et une entière confiance dans ses dirigeants.

La France sait fort bien quels sont les véritables chefs du peuple algérien. Il serait malencontreux qu'elle ait recours une fois de plus à la politique qui consiste à méconnaître les véritables dirigeants et représentants nationalistes, en invoquant le prétexte de factions et de divisions.

Le Gouvernement français ne peut prétendre que les Gouvernements marocain et tunisien, voisins immédiats de l'Algérie, soient à ce point ignorants de l'état de choses dans l'Etat frère d'Algérie qu'ils ne sachent pas quels sont les dirigeants du mouvement nationaliste algérien. Si nous voulons aller aussi loin, ce n'est même plus la peine de discuter. Ces deux pays voisins, comme on sait, ont été encouragés par le Gouvernement français à intervenir auprès

des dirigeants algériens pour trouver une solution que l'Algérie puisse accepter. Le Sultan du Maroc a invité certains de ces dirigeants algériens pour conférer avec eux, ce qui prouve que le Gouvernement du Maroc a reconnu leur capacité et leur responsabilité de dirigeants, les a estimés capables de mener la guerre et de travailler à la recherche d'une solution pacifique pour l'avenir de l'Algérie. Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont reconnu ces dirigeants, qui ont été invités par Sa Majesté le Sultan en octobre dernier. C'est alors qu'ils se rendaient à une conférence à Tunis que les autorités françaises les ont enlevés en plein ciel, au-dessus des eaux internationales.

Il ne saurait y avoir de doute que, si les Français n'étaient pas absolument certains que ces cinq dirigeants algériens représentaient la grande masse du mouvement nationaliste, dans la guerre comme dans la paix, la France ne serait pas allée jusqu'à commettre un acte aussi outrageant que l'enlèvement d'invités de Sa Majesté le Sultan au moment où Sa Majesté entreprenait des négociations dans l'intérêt de la France. En fait, il est évident que le Gouvernement français connaît fort bien les véritables représentants de l'Algérie. La répercussion que cet acte a eue au Maroc et en Tunisie, aussi bien qu'en France, la réaction de plusieurs des peuples de pays éloignés, réfutent l'assertion de la France selon laquelle il n'y a pas de dirigeants algériens, il n'y a pas de représentants des nationalistes algériens. Le comportement, les déclarations du Gouvernement français, officiellement et officieusement, ne font que souligner la mesure dans laquelle la France essaie de se tenir aussi loin que possible des réalités. Il est difficile de comprendre la contradiction qu'il y a entre les déclarations des dirigeants français et leurs actes. C'est l'un des facteurs qui tendent à réduire toute velléité d'optimisme au moment où d'autres signes encourageants apparaissent.

A ce propos, je pense à une déclaration du Premier Ministre de la France qui a paru dans Le Populaire du 9 septembre 1956 :

(Interprétation de séance)

"Dans chacun des pays intéressés, Tunisie, Algérie, Maroc, nous devons permettre à une élite nationale de s'exprimer librement. C'est avec les membres de cette élite qu'il sera possible de négocier un traité d'association."

Voilà cinq dirigeants algériens qui ne voulaient que négocier avec la France. Le Premier Ministre de la France parle de donner à une élite nationale la possibilité de s'exprimer librement. Est-ce là le sens qu'il faut donner à ces paroles ? Faut-il que cette libre expression vienne de derrière les barreaux d'une prison où sont enfermés des dirigeants exilés loin de leur patrie ? Si la France veut réellement régler le problème, si elle est convaincue des avantages qu'il y a à le faire au moyen de négociations, il faut éviter tout ce qui peut compromettre une bonne atmosphère. Il ne faut pas ajouter un problème en parlant du principe de la représentation, comme on l'a fait en la circonstance.

Pourquoi la France insiste-t-elle tout à coup pour obtenir la perfection en ce qui concerne la représentation alors qu'elle n'a pas permis même une ombre de cela dans les 125 années de son administration en Algérie ? Est-ce que les dix millions de musulmans algériens, en tant que Français, étaient équitablement représentés par 15 députés dans l'Assemblée nationale de 544 députés représentant 40 millions de Français ? Etait-ce une équitable représentation que celle qui a permis que dix millions de musulmans algériens soient représentés par 15 députés à l'Assemblée nationale alors que le même nombre de 15 députés représentait un million de résidents français en Algérie ? Etait-ce une représentation équitable et démocratique qui accordait aux dix millions de musulmans le même nombre de députés à l'Assemblée générale qu'à un million de Français résidents ? Etait-ce une représentation juste et démocratique qui accordait automatiquement aux résidents français trois-cinquièmes des sièges des conseils municipaux en ne laissant aux Algériens musulmans que les deux-cinquièmes, même alors que ceux-ci représentaient la majorité écrasante de la communauté ? Etaient-ce de véritables représentants du peuple algérien ces hommes qui furent élus par des méthodes - et je cite les autorités françaises responsables - suivant lesquelles on devait dire aux électeurs comment ils devaient remplir leurs bulletins et, lorsqu'ils se trompaient, on croyait pouvoir corriger les résultats ? Etaient-ce de véritables représentants du peuple algérien ces hommes qui ont obtenu 800 voix alors qu'il n'y avait que 500 électeurs ou 862 voix alors qu'il y avait 372 électeurs ?

Cette inégalité dans la représentation des deux prétendues communautés était imposée par la Constitution française. Ces élections n'étaient pas contrôlées par les Algériens, mais par les autorités gouvernementales de la France. Cet état de choses s'est poursuivi en Algérie pendant des dizaines d'années. En fait, il a été imposé à l'Algérie par la force tout le temps.

Je n'expose pas ces faits dans un but de critique. Je les ai indiqués simplement pour montrer que si un tel état de choses a été, non seulement toléré, mais imposé et maintenu par le Gouvernement français depuis si longtemps, ce même gouvernement pourrait maintenant tolérer une représentation algérienne qui ne serait pas 100 pour 100 parfaite afin d'arriver à négocier un règlement pacifique.

Personne ne peut nier que, normalement, il n'est pas possible d'avoir une représentation meilleure que par le moyen d'élections véritablement libres et

loyales. C'est évident lorsque les circonstances sont normales; malheureusement, ce n'est pas possible dans les circonstances actuelles en Algérie. De plus, il est inconcevable de normaliser la situation sans porter un grave préjudice à la position des Algériens nationalistes. Si le Gouvernement français persistait dans cette attitude, il ne pourrait que révéler son manque de bonne foi. Cela confirmerait que le Gouvernement français invoque simplement un prétexte et qu'il n'a aucun désir de négocier sur une base d'égalité. Demander avec insistance que cette procédure soit appliquée, c'est rejeter le principe d'un règlement sur la base de négociations libres, c'est fausser la base même des négociations.

Personne ne saurait nier qu'en principe le cessez-le-feu doit précéder les négociations en vue d'un règlement. Mais, étant donné les circonstances, l'attitude des Algériens est pleinement justifiée. En effet, s'il faut commencer par le cessez-le-feu, puis avoir les élections et ensuite négocier, quelle serait la position des Algériens si le Gouvernement français rejetait toutes les demandes des nationalistes? Quel serait le recours de ceux-ci? Leur appareil de combat serait détruit. On se retrouverait dans la situation qui existait avant le début de la rébellion. Il faut certainement tenir un équilibre entre ce qui est normal, légitime, et ce que les circonstances justifient. Tout le monde sait que, si la proposition française était acceptée, les forces de combat des nationalistes seraient liquidées avant les élections. On ne peut, en toute équité, demander aux nationalistes de mettre bas leurs armes tandis que leurs adversaires maintiennent dans le pays une force armée de 600.000 hommes.

Pendant que j'en suis à ce point, je voudrais poser une question à la délégation française et à celles qui estiment avec elle que les élections devraient avoir lieu trois mois après le cessez-le-feu.

Au cas où il en serait ainsi, est-ce que la France serait prête à déclarer qu'elle respectera la volonté de la majorité des représentants élus? La France est-elle prête à déclarer que, si la majorité des représentants se prononçait pour l'indépendance de l'Algérie et pour l'établissement de relations avec la France analogues à celles qui sont en voie de négociations entre la France et le Maroc, d'une part, entre la France et la Tunisie, d'autre part, la France respecterait cet engagement et accepterait de négocier sur cette base? Ou faut-il comprendre que les représentants élus devront se borner à choisir entre des solutions proposées par la France?

Les réponses à ces questions pourront peut-être nous aider beaucoup. Dans les circonstances actuelles, elles sont inévitables. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur ce que les Français se proposent de faire comme réformes en Algérie. Le Président du Conseil français ainsi que le Ministre des Affaires étrangères de la France ont parlé abondamment de ces soi-disant réformes. Si l'on étudie, à la lumière des déclarations officielles et officieuses françaises, ces réformes et leur efficacité et à la lumière des promesses faites précédemment de réformes similaires, on trouvera inutile même d'examiner les réformes proposées. Une de ces déclarations fut faite par l'ancien Président du Conseil français, M. Mendès-France et fut publiée dans l'Express du 9 novembre 1956. Il disait :

"A cet égard, la dernière déclaration du Président du Conseil est décevant. Il ne s'agit plus aujourd'hui de prendre ... des engagements pour un lointain futur. De tels engagements ne rencontrent plus d'échos dans une population qui se souvient des promesses passées - promesses toujours déçues - ... Il ne faut plus se contenter de vaines paroles; il faut que des actes immédiats et décisifs forcent la confiance d'une population qui souffre dans sa dignité, qui s'est prise à désespérer de nous."

Une autre déclaration a été faite par l'ancien Gouverneur général de l'Algérie, M. Soustelle, et est rapportée dans Le Monde du 10 janvier 1957. Il déclare :

"L'Algérie est saturée de déclarations, de promesses et de plans, et elle sait trop que l'instabilité de notre système politique les frappe de caducité précoce..."

Si ces déclarations ne font pas suffisamment autorité, peut-être ce qui va suivre ne laissera-t-il aucun doute sur la position du Gouvernement français en la matière. Le New York Times du 12 décembre 1956 publie un article sur la décision du Gouvernement français de dissoudre les municipalités en Algérie parce qu'elles étaient automatiquement contrôlées par les Européens. Les Européens avaient en effet statutairement droit aux trois cinquièmes des sièges et les Arabes aux deux cinquièmes. Les maires de 82 villes et villages se sont révoltés, selon l'article, et ont averti le Gouvernement que si cette décision était appliquée, la perte de l'Algérie en résulterait. Au cours d'une réunion, les maires ont entendu le rapport d'une délégation qui avait été envoyé à Paris pour présenter leurs vues au Gouvernement français. Voici ce que le New York Times écrit à ce sujet :

"Claude Lecoq, un membre de la délégation, a déclaré que M. Lacoste, au cours d'une conversation privée, avait expliqué la décision du Gouvernement. Un autre membre de la délégation, Henri Baretud, rapporta que M. Guy Mollet, Président du Conseil, avait expliqué cette décision en déclarant que le Gouvernement devait prendre une mesure constructive pour pouvoir en faire état auprès des Nations Unies et ainsi s'assurer des votes favorables et l'abstention des Etats-Unis dans la question algérienne."

Il y a suffisamment de choses dans ces déclarations faites par des dirigeants français pour expliquer pourquoi les Algériens se sont révoltés. Il y a en réalité assez pour expliquer pourquoi les Algériens et même les Français ne croient plus en elles. Si c'est là la réaction de dirigeants responsables français à propos des promesses et des réformes, qui pourrait blâmer les nationalistes algériens de rejeter celles-ci? Depuis 125 ans on leur a tenu le même langage; après chaque soulèvement, ils ont été forcés de se contenter de promesses semblables à celles-ci qui n'ont jamais été remplies.

Il y a cependant dans les déclarations du Président du Conseil français et de M. Lacoste une révélation importante et d'une grande signification pour les Nations Unies. Cette révélation c'est que le Gouvernement français, parce qu'il était inquiet de la réaction des Nations Unies, a été obligé de faire quelque chose, même si ce n'était que pour la façade, que ce Gouvernement, devant la position des colons, n'avait pas pu faire. Cela montre que cette inquiétude à propos des Nations Unies est utilisée par le Gouvernement comme un argument pour forcer les colons à modifier leur position rigide que le Gouvernement n'avait jamais pu modifier auparavant malgré sa détermination déclarée de le faire. Si le Gouvernement est donc sincèrement désireux de rechercher un règlement pacifique en Algérie, il ne devrait pas faire d'objections au rôle joué par les Nations Unies dans la réalisation d'un tel règlement, parce que la tâche de préparer un règlement peut être facilitée par le rôle conciliant qui peut être joué par les Nations Unies. Voilà un développement déjà admis et évident qui réfute l'argument du Gouvernement français selon lequel l'Assemblée générale n'est pas compétente, et qui justifie d'autre part notre décision de soumettre la question algérienne aux Nations Unies.

Je vais maintenant brièvement parler de la question de compétence. L'argument principal sur lequel la délégation française fonde son argumentation contre la discussion de la question algérienne par les Nations Unies est que l'Algérie, depuis 1834, est partie intégrante de la France métropolitaine. Le représentant

de la France a employé cet argument lors de la dernière session de l'Assemblée générale ainsi que devant le Conseil de sécurité et il continue aujourd'hui à l'utiliser. La France estime que toute la question relève de sa compétence nationale. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale et pendant les dernières réunions de cette Commission, des arguments, des faits et des chiffres ont été mis en avant pour réfuter cette base essentielle de l'argumentation française. Pour être bref, je ne répéterai pas ces arguments. On peut cependant résumer l'essentiel des motifs sur lesquels la France essaie d'appuyer son affirmation selon laquelle l'Algérie est partie intégrante de la France en quatre mots : c'est du pur roman. La France s'est servie de cet écran juridique et dissimule derrière lui toutes les lois et coutumes qui réfutent violemment l'existence d'un tel lien. Il est évident que la position française, la défense technique et soi-disant juridique derrière laquelle la France cherche à se réserver une liberté d'action totale en Algérie, est un bouclier destiné à écarter la compétence des Nations Unies. La faiblesse des faits invoqués par la France à l'appui de ses arguments a été soulignée à plusieurs reprises, au cours des deux années passées, par la politique du Gouvernement français et les déclarations officieuses et officielles françaises.

Le Gouvernement français a dissous tous les organes gouvernementaux représentatifs en Algérie parce que la représentation, en leur sein, était une farce. Des promesses et des déclarations furent faites en bien des occasions, d'après lesquelles l'inégalité de la représentation de la citoyenneté entre la France et l'Algérie existait depuis beaucoup trop longtemps. Mais en France, maintenant, la confusion est plus grande que jamais dans le passé, sur la question de savoir jusqu'à quel point les Français sont prêts à retirer les barrières qui ont fait de l'Algérie, sur le plan constitutionnel comme sur le plan administratif, un élément essentiellement différent de toutes les autres parties de la France. L'incertitude de la position du Gouvernement en ce qui concerne la correction des erreurs et la réaction des divers partis et fractions politiques à ses propositions sont amplement prouvées lorsque l'on voit que ce que le Gouvernement dit avoir existé depuis toujours n'a en fait jamais existé. On ne sait même pas si le Gouvernement est prêt à mettre en oeuvre ses promesses, maintenant, s'il en a l'occasion.

Il est donc absurde de soutenir que l'Algérie est partie intégrante de la France et que les Algériens sont des Français comme les autres. Les faits parlent d'eux-mêmes et aussi les déclarations des dirigeants officiels et officieux français. Faire de la question algérienne, en s'appuyant sur de tels motifs, une affaire relevant de la juridiction nationale française et refuser de reconnaître la compétence de l'Assemblée générale ne peut en aucune façon se justifier. Au contraire, tous les faits tendent à démontrer que l'Algérie est en fait un territoire non-autonome au sens même du Chapitre XI de la Charte.

A la dixième session, j'avais montré à l'Assemblée générale combien fréquemment la France elle-même classait l'Algérie dans les territoires non-autonomes. Cela ressort à l'évidence de la classification des territoires africains dans l'Annuaire de statistique publié par les Nations Unies où l'Algérie apparaît comme un territoire non-autonome auquel la clause de juridiction nationale, prévue dans l'Article 2, alinéa 7, ne s'applique pas.

L'Assemblée générale a compétence pour discuter la question de l'Algérie et pour faire des recommandations aux parties sur un certain nombre de points, dont certains existent malgré tout ce qui a été dit sur la théorie de la "partie intégrante" de la France. On peut se fonder par exemple sur l'Article 35 puisque la situation en Algérie, si elle se poursuivait, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le représentant de la France s'est opposé à l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour du Conseil de sécurité en se fondant sur le fait que la situation en Algérie n'était pas de nature à conduire à des difficultés internationales ou à mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, le 9 janvier, le Premier Ministre de France parla, en termes catégoriques, de l'existence d'une friction entre son pays et de nombreux autres pays; il déclare que ce désaccord était causé par la situation en Algérie; et par le fait que certains autres pays soutenaient le droit du peuple algérien à disposer de lui-même et à l'indépendance. Certes, il est l'homme le mieux placé pour connaître les sentiments de la France; en fait, il exprimait les sentiments de la France et ne laissait aucun doute sur l'existence d'une friction internationale.

Le fait que la prolongation de cette friction était de nature à mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales fut amplement démontré et confirmé par l'agression de la France contre l'Egypte qui se produisit au mois de novembre de l'année dernière. Tout le monde sait maintenant - et la presse internationale l'a signalé à maintes reprises - que l'une des principales raisons pour lesquelles la France conspira avec le Royaume-Uni et Israël pour commettre cette agression contre l'Egypte était de se venger de l'Egypte en ce qui concerne l'Algérie. Peut-être n'était-ce pas la seule raison, mais c'était certainement la plus importante. Les Français étaient troublés par l'appui moral fourni, disent-ils, aux patriotes algériens par le poste de radio "La Voix des Arabes" et par d'autres stations de radio. Il est certain que le désaccord suscité par l'attitude de la France dans cette affaire a joué un rôle important dans la triple agression contre l'Egypte, ou du moins dans la part que la France y a prise. Personne ne peut sous-estimer la menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue cet acte d'agression.

Il est évident qu'en l'absence de toute autre raison, les assertions du Premier Ministre de France suffisent à motiver la compétence des Nations Unies et à confirmer la compétence à la fois du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale au sens des Articles 11 (paragraphe 2), 34 et 35 de la Charte.

A côté de cet argument, il convient de faire état de l'enlèvement, par les autorités françaises, des cinq chefs nationalistes algériens qui étaient les hôtes de S.M. le sultan du Maroc. De la part de la France, cet acte portait atteinte aux relations amicales qui existaient, d'une part, entre la France et le Maroc et, d'autre part, entre la France et la Tunisie. Il se produisit une rupture

des relations diplomatiques entre ces Etats et la France; les relations furent reprises avec la Tunisie il n'y a que quelques semaines. En ce qui concerne le Maroc, le Ministre des affaires étrangères cherchait à porter l'affaire devant la Cour internationale de Justice.

Il a déjà été fait allusion à la réaction des autres pays arabes devant cet acte de la France et à la friction qu'il a causée dans leurs relations avec la France. Il est important de ne pas oublier que le désaccord, dont parle l'Article 34 de la Charte, ne doit pas nécessairement être immédiat et ne doit pas nécessairement être la conséquence d'une certaine politique, d'une certaine action ou d'une certaine inaction; il doit s'agir d'un désaccord dont l'importance s'aggrave progressivement par suite d'une série d'actions ou de politiques; l'effet de tous ces actes et politiques devra donc être examiné à la lumière de l'ensemble de la situation.

Il s'ensuit que de nombreux actes et de nombreuses déclarations affectant la situation algérienne, qui d'ordinaire n'auraient pas eu beaucoup de signification, acquerront une importance très grande si on les place dans un certain cadre. En Algérie, la situation en est arrivée au point où les actes et les déclarations ne cessent d'envenimer le désaccord.

En fait, quel que soit le sentiment individuel de chaque pays qui s'élève contre la politique française en Algérie ou de chaque pays qui s'est prononcé en faveur de l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de la session, l'amertume avec laquelle le Premier Ministre de France parla le 9 janvier des Etats qui ont des préjugés et dont l'opinion ne lui semble avoir que peu de valeur, suffit à prouver la vague de sentiments soulevée par la situation algérienne et à montrer comment cette situation a produit une atmosphère chargée dans les relations internationales.

Etant donné la situation géographique de l'Algérie par rapport au Maroc et à la Tunisie, étant donné les liens de race, de religion et de culture qui unissent ces trois pays, étant donné enfin la campagne de pacification menée par l'armée française contre les Algériens, ce serait manquer du sens des réalités que de penser que le Maroc et la Tunisie ne s'inquiéteront pas sérieusement de la situation algérienne, ou de s'attendre à ce que ces deux Etats frères puissent contrôler les activités de leurs nationaux à l'égard des nationalistes algériens. Il serait ridicule de reconnaître l'intérêt de la France en Algérie et de ne pas reconnaître

l'intérêt des Etats voisins et frères de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. La paix et la sécurité en Algérie ne sont certainement pas moins importantes pour ces derniers Etats que pour la France, bien que pour des motifs différents. La politique française en Algérie affecte indirectement la paix et la sécurité de la Tunisie et du Maroc. Les récentes déclarations du Premier Ministre français et d'autres personnalités au sujet de l'attitude de la Tunisie et du Maroc vis-à-vis de l'Algérie fournissent des preuves nouvelles que la situation ne pourra pas rester longtemps localisée en Algérie ni être considérée plus longtemps comme du domaine réservé de la France.

En fait, la France elle-même a reconnu qu'il était impossible de conserver un monopole sur ce qui se passe en Algérie, maintenant que le Maroc et la Tunisie, les voisins immédiats de l'Algérie, sont devenus des Etats indépendants. La France a reconnu le droit et l'intérêt de ces deux Etats à la réalisation d'un règlement pacifique du problème algérien.

D'après L'Express, M. Mendès-France a déclaré le 9 novembre 1956 que : "L'Algérie est exactement cela : un problème commun qui se pose pour la France, le Maroc et la Tunisie". A coup sûr, un problème qui est reconnu commun à trois Etats indépendants ne peut pas être interprété comme relevant exclusivement de la juridiction nationale de la France.

Le professeur André Philip, membre du Comité directeur du Parti socialiste français, jette une lumière nouvelle sur l'aspect international de la question algérienne tel qu'il ressort de l'enlèvement par la France des cinq dirigeants algériens. Dans l'article écrit par ce professeur et publié dans Le Monde le 28/29 octobre 1956, nous lisons ce qui suit :

"En revanche, la situation est singulièrement aggravée dans nos rapports avec la Tunisie et le Maroc... Une révolte populaire risque d'éclater, qu'il sera difficile de canaliser. Cette révolte risque de mettre en danger - et cela a déjà commencé - l'existence des Français résidant dans ces territoires et d'obliger l'armée à intervenir avec toutes ses forces pour assurer leur protection. Nous risquons ainsi d'être entraînés à de nouvelles opérations militaires aboutissant à une reconquête du Maroc et de la Tunisie, et on peut se demander si ce n'était pas le but réel des vrais responsables de cette opération."

Il est impossible de méconnaître l'importance de ce qui ressort de cette analyse, surtout à la lumière de ce que nous savons sur l'origine de ce complot. Il est évident que les répercussions des événements algériens sont devenues internationales et sont sorties du cadre de la juridiction nationale de la France.

L'Assemblée générale devrait donc chercher à établir des méthodes susceptibles d'aboutir, par des moyens pacifiques, à la réalisation des aspirations du peuple algérien, conformément aux buts et aux dispositions de la Charte, c'est-à-dire en fournissant au peuple algérien la possibilité d'exercer son droit à disposer de lui-même, droit qui comprend celui à l'indépendance. Ainsi, les Nations Unies mettraient un terme à une situation qui menace de plus en plus le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'un des textes de la Charte qui fixent la compétence de l'Assemblée générale est l'Article 10; cet article a souvent été cité comme donnant la clé de tout le rôle de l'Assemblée générale. Il autorise l'Assemblée générale à "discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la présente Charte ... et ... de formuler ... des recommandations ...". Ce que cet Article appelle "le cadre de la Charte" comprend le préambule et les principes qui y sont mentionnés, de même que les articles. De nombreux représentants et des commentateurs de la Charte ont déjà dit qu'il était difficile de penser à une seule question rentrant dans le domaine des relations internationales ou affectant les relations entre les Etats qui ne serait pas comprise dans le cadre très large que je viens de décrire. Je n'entrerai pas dans plus de détails, étant donné l'heure tardive, au sujet de l'application de cet Article.

L'Assemblée générale peut aussi agir aux termes de l'Article 14 qui déclare qu'elle peut recommander les mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations.

La plupart des éléments qui ont été avancés sous l'autorité des Articles 34 et 35 peuvent se rapporter également à l'Article 14. Les situations qui pourraient entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, et dont la prolongation pourrait menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont certainement, en effet, des situations qui sont de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations.

Cet Article 14 parle également des situations résultant d'une infraction aux dispositions de la Charte, et par conséquent des infractions aux principes de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La presque totalité des problèmes qui ont été discutés par l'Assemblée générale depuis la création des Nations Unies et pour lesquels des objections étaient faites en vertu du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, pouvaient être discutés sur la base des Articles 10 ou 14. Dans certains cas, c'est de ces Articles que l'Assemblée a pu tirer les arguments majeurs. Dans d'autres cas, ces Articles ont servi à renforcer la plaidoirie. D'une manière générale, on leur a accordé une interprétation aussi large que libérale.

Il existe d'autres raisons de refuser le recours au paragraphe 7 de l'Article 2 en ce qui concerne la question algérienne. Par exemple, on peut dire qu'un problème cesse d'être "essentiellement" de la compétence nationale d'un Etat s'il a des répercussions internationales, même s'il ne s'agit pas d'une véritable menace à la paix. Dans le cas de l'Algérie, les répercussions internationales sont indéniables.

On peut aussi combattre l'argument de la compétence nationale du point de vue du développement des relations internationales. Dans le jugement consultatif fameux qu'elle a rendu en ce qui concerne les Décrets de nationalité de la Tunisie et du Maroc, la Cour permanente de justice internationale a posé un principe général pour la détermination de la compétence nationale. Elle a dit que la question de savoir si un problème ressortit ou non à la compétence nationale d'un Etat dépend du développement des relations internationales. Elle a ajouté que des faits qui étaient autorisés il y a 100 ans peuvent être considérés aujourd'hui comme illégaux.

Ce principe a été avancé au cours du débat de la Commission politique spéciale sur la discrimination raciale en Union Sud-Africaine, au cours de la septième session de l'Assemblée générale, et c'est le Ministre des affaires étrangères de Suède qui s'en fit l'interprète. Il démontra d'une manière convaincante comment les problèmes coloniaux qui, en principe, ressortissent à la compétence nationale de la Puissance administrante - du moins était-ce le cas il y a quelques années - prennent de plus en plus un caractère international.

Il est maintenant reconnu, dans la pratique, que la clause de la compétence nationale ne doit pas être interprétée, aux Nations Unies, comme pouvant annuler l'effet d'autres articles qui concernent les répercussions internationales. Tel est le point de vue que la majorité a défendu dans la plupart des cas où le paragraphe 7 de l'Article 2 avait été invoqué.

Voici donc toute une série d'arguments pour affirmer la compétence de l'Assemblée générale dans la question algérienne. Nous ne voyons pas comment on pourrait les réfuter. Pour nous, la compétence de l'Assemblée ne fait aucun doute. Les précédents ne permettent pas la moindre hésitation. Si l'Assemblée générale veut être logique avec elle-même et si elle veut que les principes juridiques fixés par des précédents ne soient pas démonctés, il faut qu'elle refuse d'accepter l'argument de la compétence nationale. Par conséquent, son devoir est limpide.

En conclusion, nous voudrions dire qu'il ne nous appartient pas de peser les contributions apportées par la France à l'Algérie. Ce n'est pas à nous non plus de décider si le peuple algérien doit accepter les promesses politiques et les promesses de réformes économiques qui lui sont faites. Ce n'est pas notre rôle. Il est aussi difficile de faire le compte des contributions passées que de croire aux promesses concernant l'avenir.

Le peuple algérien peut seul prendre position à cet égard. Notre attention ne doit pas être distraite du problème central par des questions accessoires de ce genre. Les Nations Unies ne doivent considérer que la situation résultant des mesures de pacification mises en oeuvre par le Gouvernement français et les forces armées françaises pour refuser à la population algérienne le droit à la liberté. Voilà le centre du problème. Les Algériens, par la voix de leurs représentants - qui furent ensuite kidnappés par la France - comme par celle des chefs actuels du mouvement nationaliste, ont fait connaître leur opinion de la manière la plus nette.

Les autres questions sont donc secondaires. Le problème qui se pose au premier plan, c'est celui du conflit sanglant entre les Algériens, d'une part, qui insistent pour décider librement de leur avenir, et les Français, d'autre part, qui essaient de dicter un choix à la population algérienne. Telle est la cause première de la révolution qui fait rage en Algérie.

Il est faux de vouloir attribuer cet esprit de détermination du peuple algérien et son désir d'indépendance à de prétendues influences communistes. Quoi que l'on puisse penser du communisme, on ne peut manquer d'être impressionné par l'attitude d'un mouvement - que ce soit le Parti communiste ou un autre - qui appuie le droit du peuple algérien à obtenir son indépendance et sa liberté. Par conséquent, c'est une question qui ne doit pas être soulevée ici car ni les parties en cause ni les Nations Unies qui doivent combattre pour la paix ne peuvent y gagner quoi que ce soit. Ma délégation ne peut accepter que l'on qualifie son attitude de susceptible de mettre en danger les relations et les intérêts communs de l'Algérie et de la France. Nous n'avons rien proposé qui puisse autoriser semblable jugement. Nous insistons simplement pour que la France reconnaisse le droit du peuple algérien de prendre librement une décision en ce qui concerne son avenir. Nous croyons que la France aurait intérêt à aplanir le terrain et à supprimer le plus d'obstacles possibles dans la voie de la solution de ce problème.

Ce ne serait pas une victoire pour la France que d'imposer - ou de tenter d'imposer - un règlement par la force. Ce pays ne ferait que persévérer ainsi dans les erreurs commises depuis 75 ans par son administration en Algérie. Seule la gravité de l'erreur changerait. Plus les Français sauront faire preuve de justice et de générosité dans l'étude du problème, plus les bases de l'amitié et des relations futures entre la France et l'Algérie seront solides. Comme le professeur Raymond Aaron l'a exposé devant le Conseil de l'Union atlantique, et ainsi que le rapporte le journal Le Monde du 18 novembre 1956, l'autre branche de l'alternative serait la suivante :

"S'obstiner dans la ligne actuelle de notre politique, c'est marcher vers une catastrophe nationale d'une telle envergure que, par comparaison, le Traité de Paris de 1763 semblera glorieux".

L'Assemblée générale n'est pas appelée à intervenir dans les affaires intérieures de la France, mais elle est invitée à exercer son influence morale pour mettre fin à une situation pouvant engendrer de graves désaccords internationaux et capable de mettre en danger le maintien de la paix du monde. L'Assemblée générale est invitée à contribuer à mettre fin au règne de la terreur en Algérie et à lui permettre de l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit que, conformément aux dispositions de la Charte, doit exercer le peuple algérien.

L'Assemblée générale ne peut se détourner des réalités algériennes; elle ne peut méconnaître l'évolution de la situation, le développement du conflit, au cours des deux dernières années. Elle ne peut se désintéresser des conséquences que peut avoir une telle situation pour l'Algérie, la France, la paix et la sécurité internationales.

L'Assemblée générale ne peut méconnaître les possibilités d'aggravation de la situation internationale et elle manquerait à ses devoirs si elle n'appuyait pas les buts et les principes de la Charte dans le cadre de la question algérienne.

M. HANIFAH (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La question algérienne n'est pas nouvelle. En effet, la lutte pour la libération est menée depuis le 1er novembre 1954 et cette question fut portée aux Nations Unies dès le mois de juillet 1955. Cependant, c'est pour la première fois que cette Organisation examine sérieusement le problème de l'Algérie qui est d'une importance vitale non seulement pour les peuples directement intéressés, mais également pour les peuples du monde entier qui souhaitent le retour à la paix et l'avènement de la liberté dans cette région.

C'est avec satisfaction que ma délégation constate que la question algérienne reçoit enfin l'attention qu'elle mérite. Nous sommes également satisfaits d'avoir, cette fois-ci, la possibilité d'entendre l'opinion de la délégation française directement intéressée à la question. Cette audition ne peut que contribuer à une meilleure compréhension des intérêts en jeu et au rétablissement de la paix dans cette partie du monde.

Tout l'historique de la question et les événements actuels qui se déroulent dans ce malheureux pays ont été brillamment analysés par le représentant de la Syrie et par d'autres orateurs qui ont pris la parole devant cette Commission.

D'autre part, le Ministre des affaires étrangères de la France a défini l'opinion de son gouvernement sur la situation en Algérie. M. Pineau nous a exposé les réformes que son gouvernement envisage pour l'Algérie; il nous a entretenus du statut spécial de l'Algérie, de la thèse française de la pacification, et il nous a également parlé des principes essentiels sur lesquels son gouvernement entendait se fonder pour la solution définitive de la question algérienne. En termes généraux, M. Pineau a également effleuré la question du nationalisme et défini sa place dans le monde moderne.

En ce qui concerne les réformes en Algérie, nous eussions aimé en entendre parler, il y a de cela cinquante ans, voire même vingt ans. S'il y a une partie du discours de M. Pineau sur laquelle ma délégation est entièrement d'accord, c'est celle qui suggère que les réformes en Algérie auraient dû être faites il y a de cela très longtemps.

Parler maintenant de réformes, alors que le peuple demande le droit d'auto-détermination, c'est non seulement une triste confession des erreurs du passé, mais également c'est se montrer aveugle devant l'esprit de liberté qui anime l'Asie et l'Afrique. Assurément, c'est se détruire soi-même que de demeurer insensible au fait que le moment est venu d'abandonner le vieux système colonial en Algérie, comme dans les autres parties du monde. Il ne faut pas essayer d'améliorer ce régime alors que les peuples demandent la liberté.

Il est peut-être vrai que l'Algérie a besoin de réformes; les pays qui ont connu le plus longtemps le joug colonial ont besoin de réformes, cela est certain. Néanmoins, on peut se demander pourquoi ces réformes ne pourraient être réalisées par une Algérie indépendante et souveraine, avec la coopération bienveillante de la communauté des nations et, en particulier, de la France. C'est pourtant pour défendre le maintien du colonialisme français en Algérie que M. Pineau a dit à cette Commission que, sur le plan économique, la France pourrait vivre sans l'Algérie, mais que l'Algérie ne pourrait vivre sans la France.

Il est regrettable, à l'heure actuelle, d'entendre de telles déclarations, d'autant plus qu'elles sont faites au sein de notre Organisation des Nations Unies qui s'efforce de favoriser la collaboration économique et l'assistance entre les nations indépendantes et souveraines pour le bien-être général de ce monde interdépendant.

Ce sont les Nations Unies qui doivent guider les relations entre les peuples égaux. Seule cette méthode est conforme à la dignité de la personnalité humaine et proclamée par la Charte des Nations Unies. Cependant, la condition préalable à toute coopération, c'est la pleine et entière connaissance des aspirations nationales légitimes des peuples.

En ce qui concerne les aspirations nationales du peuple algérien, on nous a dit qu'on ne pouvait les satisfaire à cause de la situation particulière existant dans ce pays. D'après cet argument, l'Algérie possède un statut sui generis différent de ceux du Maroc et de la Tunisie, avant leur indépendance. Néanmoins, on ne nous indique pas quel est ce caractère sui generis du statut de l'Algérie, on jette sur ce point un voile de confusion.

A cet égard, je citerai une déclaration de M. Charles Ronsac qui, dans le journal Franc-Tireur, s'exprimait en ces termes : "L'intégration de l'Algérie à la France est une fiction qui va s'effondrer si nous ne trouvons pas quelque chose pour la remplacer." Je crains malheureusement que cette fiction ne soit déjà effondrée. Permettez-moi de suggérer que ce "quelque chose d'autre" qu'il faut trouver, c'est la création de relations amicales, empreintes d'esprit de coopération, de relations pacifiques entre la France et l'Algérie, sur la base de la reconnaissance du droit pour la nation algérienne à l'indépendance et à l'autonomie.

Il y a aussi une certaine confusion à l'égard de la légitimité de l'occupation française en Algérie. Dans son exposé, M. Pineau a déclaré que la France était en Algérie non par le droit de conquête, mais par quelque droit d'occupation légitime assez étrange qui ferait de l'Algérie une sorte de no man's land.

Cependant, l'année dernière, M. Robert Lacoste, Ministre Résident de la France en Algérie a déclaré, devant une Chambre des députés enthousiaste, que la France ne sera pas "chassée d'une terre où elle s'est implantée par le droit douteux des armes". N'est-ce pas une conquête? M. Robert Lacoste a essayé de justifier ce droit douteux de conquête par les armes sur le terrain d'une "mission de civilisation humanitaire et généreuse". Nous ne cherchons pas à nier les avantages que la France a pu apporter à l'Algérie en vertu de l'occupation de ce pays, mais je dois dire que la justification de la conquête et de l'occupation en invoquant une mission sacrée est une vieille chanson des âges révolus. Je dois ajouter que pendant la longue période où mon pays a subi le joug colonial, des tentatives furent faites pour supprimer la langue nationale et la culture de notre peuple; cependant les Hollandais ne furent jamais assez civilisés et assez généreux pour faire de nous des pseudo musulmans Hollandais.

quel que soit son statut, l'Algérie est une colonie qui lutte pour sa liberté et son indépendance. Le représentant de la France a d'ailleurs déclaré que la raison pour laquelle l'Algérie ne pouvait devenir un Etat indépendant comme le Maroc et la Tunisie, était la présence de deux importantes collectivités qui l'habitent, à savoir la minorité d'origine européenne et la majorité algérienne.

A vrai dire, nous ne comprenons pas ce raisonnement. La présence d'une minorité, quelle que soit son importance, ne peut enlever à la majorité le droit légitime d'être libre et indépendante. Ne serait-il pas plus raisonnable et plus logique que la minorité d'origine européenne qui a, comme l'a dit le représentant de la France, pris des racines profondes dans le pays, devienne algérienne? Pourquoi voulez-vous que la majorité des Algériens devienne des musulmans français? Pourquoi ne pas donner la possibilité d'acquérir la citoyenneté algérienne à la minorité européenne qui a choisi l'Algérie pour sa propre patrie? En fait, la question des deux collectivités vivant en Algérie pose un problème auquel on ne peut apporter une solution juste et légitime que dans le cadre d'une Algérie indépendante et souveraine.

A cet égard, je désire attirer l'attention des Membres de cette Commission sur un autre élément fort troublant qui se dégage de cette conception selon laquelle une minorité aurait le droit de faire obstacle aux aspirations légitimes de la majorité. C'est l'idée que, puisque la minorité d'origine européenne peut protéger les droits de la majorité, la majorité non-européenne est incapable de protéger ceux de la minorité. Indépendamment de la question de savoir comment la minorité a protégé la majorité qui, aujourd'hui encore, est misérable et opprimée, cette théorie fausse, cette fiction de l'esprit colonial, ne saurait favoriser une meilleure compréhension entre l'Asie et l'Afrique, d'une part, et l'Occident, d'autre part. Une telle thèse ne peut que nuire à ceux qui la soutiennent. Il convient, aujourd'hui, de dissiper les vieilles méfiances et de construire sur des bases nouvelles de confiance et de compréhension mutuelles.

Ma délégation regrette donc profondément que cette thèse de méfiance ait été avancée. Elle semble caractériser toute l'attitude de la France à l'égard de l'Algérie, pays avec lequel elle devra entretenir les relations les plus étroites lorsqu'il connaîtra la liberté. Cette méfiance, nous la relevons dans la partie du discours du représentant de la France qui traite du mouvement de libération nationale. Assurément, nous y sommes habitués, de même que nous connaissons le rôle considérable que l'on attribue au parti communiste algérien, bien que nous sachions tous que dans tous les pays qui continuent de lutter pour leur libération nationale, les partis nationaux, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, sont unis

dans la poursuite d'un but commun : l'indépendance et l'autonomie. Il est donc étrange d'entendre le représentant de la France souligner cet aspect du mouvement de libération nationale de l'Algérie. D'abord, parce que le parti communiste algérien est une filiale du parti communiste français; en second lieu, que ce parti soit bon ou mauvais, ses activités et sa force grandissantes ne peuvent être attribuées qu'au fait qu'on a toujours refusé au peuple algérien la satisfaction de ses aspirations nationales. Telle est la seule conclusion que je puis tirer de la déclaration du représentant de la France. Si vous estimez que, dans ce domaine, des mesures doivent être prises, la réponse est fort simple : accordez au peuple algérien le droit de disposer de lui-même et comblez ses aspirations nationales.

C'est un peu comme si on nous demandait d'accepter la thèse selon laquelle un parti communiste est dangereux dans une colonie, qu'il s'agisse du Maroc ou de la Tunisie hier, de l'Algérie aujourd'hui, alors qu'il n'est plus dangereux dans un pays indépendant comme la France qui, cependant, a un parti communiste nombreux et puissant. Mais si nous admettons pareille thèse, si nous ne la trouvons pas entachée du préjugé colonialiste, si nous estimons que le communisme est dangereux en Algérie aussi longtemps que celle-ci demeure une colonie, alors la réponse est simple : donnez la liberté et l'indépendance à l'Algérie comme elles ont été données à ses deux voisins, le Maroc et la Tunisie, d'où la prétendue menace communiste a disparu dès qu'ils ont acquis l'indépendance.

Nous connaissons également la thèse française de la pacification de l'Algérie, thèse qui s'appuie sur la présence dans ce pays d'un demi-million de soldats français et sur une continuelle effusion de sang qui a déjà causé des milliers de victimes, civiles et soldats, tombées pour la liberté. D'ailleurs, les forces françaises qui combattent en Algérie sont composées en grande partie de troupes de la légion étrangère et de contingents de l'OTAN. J'ai donc l'impression, et d'autres délégations aussi, que l'OTAN est directement impliquée dans la répression menée en Algérie. Ceux qui, en Afrique du Nord, luttent pour la liberté sont massacrés et abattus par les armes prétendument défensives de l'OTAN employées dans une lutte menée contre la liberté et contre le droit d'un peuple à disposer de lui-même.

La thèse de la pacification, comme nous le savons fort bien, nous, Indonésiens, n'est que celle de la lutte contre une population qui demande simplement l'exercice de son droit à l'autonomie et qui désire vivre comme un peuple libre dans la communauté des nations.

En Indonésie, nous avons connu, en 1945, 1946, 1948, ces prétendues campagnes de pacification qui se traduisaient dans la réalité par des guerres menées contre les Indonésiens qui luttèrent pour leur liberté, mais qui n'étaient que de vaines tentatives d'empêcher la proclamation de notre indépendance.

Les tentatives faites pour renverser le cours de l'histoire ont échoué en Indonésie; elles échoueront également en Algérie. Je n'éprouve pas le moindre doute à cet égard. Les aspirations nationales d'un peuple entier ne peuvent être écrasées, fût-ce par un demi-million de soldats français. Ces aspirations ne peuvent pas davantage être étouffées par une prétendue pacification. On ne sait trop ce que signifie ce terme dans ce contexte. Ces aspirations ne peuvent qu'être satisfaites.

Ainsi que le représentant de l'Irlande l'a fait remarquer, il est en Algérie une force agissante qu'il faudra bien un jour reconnaître, c'est celle du nationalisme. Je crois qu'on ne saurait trop répéter la déclaration faite par le représentant de l'Irlande, en réponse à l'affirmation du représentant de la France selon laquelle le nationalisme était sans lendemain. Le représentant de l'Irlande a dit :

"Il est vrai que même les pays les plus nationalistes peuvent, lorsqu'ils ont acquis leur souveraineté, jouer un rôle de premier plan dans la recherche de ces formes plus nouvelles et plus larges d'associations auxquelles pensait le représentant de la France lorsqu'il nous disait que le nationalisme n'a pas d'avenir. Mais dans tous les pays où les aspirations nationales n'ont pas reçu satisfaction, le nationalisme demeure une force considérable, une force apte, non pas à perdre de l'importance, mais à en gagner constamment. On peut même dire que, dans ces pays, ce sont les forces qui luttent contre le nationalisme dont le succès final est douteux". (A/C.1/PV.833, page 57).

Souvenons-nous de ces sages paroles et n'oublions pas que le nationalisme - que nous l'appelions un mal ou un bienfait - retiendra l'attention et absorbera les forces d'une nation jusqu'à ce qu'elle ait recouvré sa liberté et son indépendance.

Il convient également de se souvenir que le nationalisme, lorsqu'il reflète les sentiments profonds de la conscience et même de la fierté d'un peuple et représente donc ce qu'il y a de meilleur dans la culture et dans la tradition d'une nation, lorsqu'il se traduit par le désir de partager cet héritage sacré avec d'autres communautés, ne peut que servir à enrichir la collectivité internationale et est ainsi pleinement compatible avec nos plus légitimes ambitions internationales.

Mais un tel nationalisme, constructif et éclairé, seuls les peuples libres peuvent l'exercer, dont les aspirations ont été réalisées.

A la Conférence de Bandoung, en 1955, vingt-neuf pays d'Asie et d'Afrique se sont réunis non seulement pour rechercher une meilleure compréhension des questions d'intérêt commun, mais aussi pour dégager une véritable conscience de l'interdépendance des hommes et des nations, en vue d'assurer le bien-être sur terre. Nationalisme et internationalisme, conscience de l'identité nationale et reconnaissance de la nécessité de la coopération internationale vont de pair et s'enrichissent mutuellement. Ce n'est que lorsque le nationalisme est refusé et écrasé qu'il s'engage dans des voies étroites, peu productives, destructives même, dans la lutte pour recouvrer la liberté nationale.

Les nations libres d'Asie et d'Afrique, par leur participation enthousiaste à l'oeuvre des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi qu'à la Conférence de Bandoung, ont reconnu pleinement que nous vivons aujourd'hui dans un monde où la coopération, sur le plan régional et mondial, est indispensable à la survie de l'humanité. Mais il importe que l'action commune soit fondée sur l'association de nations libres et égales. Cette action doit reposer, comme la France révolutionnaire nous l'a enseigné, sur le consentement de peuples libres.

En s'efforçant sans discrimination de jeter le discrédit sur le nationalisme, le représentant de la France a aussi fait allusion à mon pays. Ses observations nous ont navrés. A vrai dire, nous ne voyons pas en quoi elles se rattachaient à la question que nous étudions. Je me bornerai à dire que l'Indonésie doit faire face à beaucoup de problèmes, communs à d'autres pays dits sous-développés, héritage des effets destructifs de siècles d'asservissement colonial et de longues années de guerres coloniales. Nous sommes cependant persuadés que par nos efforts et, nous l'espérons, grâce à l'aide et à la compréhension d'autres nations, nous parviendrons à trouver une heureuse solution à tous ces problèmes qui, soit dit en passant, sont simplement les problèmes de croissance propres aux nations nouvelles. Ce qu'il faut voir, en l'occurrence, c'est la possibilité que nous avons d'aborder et résoudre ces problèmes, parce que nous avons obtenu l'indépendance, parce que notre peuple a recouvré la dignité indissociable de la liberté.

Nous sommes certains que le peuple algérien lui aussi parviendra à réaliser ses légitimes aspirations nationales. Il s'agit seulement de savoir combien de sang sera encore versé, combien de destructions auront encore lieu, combien de haines et d'inimitiés seront accumulées avant que la raison ne l'emporte. Ma délégation n'a d'autre préoccupation que de frayer la voie à une coopération constructive, afin qu'une paix juste soit rétablie dans ce malheureux pays déchiré par la guerre, ce aussitôt que possible.

Nous pensons donc, en toute humilité, que le premier pas vers une solution réside dans la reconnaissance sans équivoque par la France du droit du peuple algérien à l'autonomie et à la liberté. Ce premier pas est indispensable. Devraient suivre des négociations entre les véritables représentants du peuple algérien et la France, sur la base de la reconnaissance par la France du caractère de nation de l'Algérie. Un accord de cessation des hostilités devrait être obtenu simultanément, qui fût garanti et appliqué par ce gouvernement algérien provisoire et la France. Un accord au sujet des relations futures entre les deux Etats égaux et indépendants devrait ensuite être négocié. Cet accord acquis, des élections libres et démocratiques pourraient avoir lieu en vue de la constitution d'un gouvernement national algérien. Ma délégation ne considère pas que ces élections puissent avoir lieu avant les mesures que je viens d'évoquer. Des élections libres et démocratiques ne peuvent se concevoir dans un pays en guerre, dominé par une autre Puissance, qui plus est par une Puissance partie au conflit.

J'adresse un nouvel appel au Gouvernement de la France afin qu'il admette le mouvement de l'histoire et progresse avec ce mouvement (propre à toute l'Afrique et à toute l'Asie) vers une solution équitable. L'Algérie deviendra libre. Mais c'est à la France qu'il appartient de décider comment cette liberté sera acquise : dans la souffrance et le sang versé ou dans un esprit nouveau de compréhension mutuelle, dans la haine ou le respect réciproque. Dans cette décision, faisons en sorte que la voix de l'Organisation soit clairement entendue, réaffirmant la dignité et la valeur de la personne, le droit égal de toutes les nations et de tous les peuples à la liberté et à la libre disposition d'eux-mêmes.

La séance est levée à 17 h. 40.